

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-

SOMMAIRE

I -	3
II - Affaires financières	11
II.1 - Marchés publics – Prescription de retenues de garantie	11
II.2 - Renouvellement de la convention autorisant la Société « AIR LIQUIDE » à passer une canalisation en acier Ø80, pour transporter le mélange azote-hydrogène entre les usines de Waziers et Frais Marais de la SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE.....	12
II.3 - Décision Modificative n°1 – Budget 2011	12
III - Affaires sociales.....	13
III.1 - Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF), pour l’accueil d’enfants différents.....	13
VII - Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments	14
VII.1 - Révision du POS (Plan d’Occupation des Sols) et transformation en PLU (Plan Local d’Urbanisme) : définition des modalités de la concertation préalable.....	14
VII.2 - Cession de deux maisons d’habitation sises 153 et 153 A – Rue Ghesquière.....	16
VII.3 - Cession d’une maison d’habitation sise 28, rue Edouard Vaillant.	17
VII.4 - Cession de parcelles communales – Courée Douce, rue de Verdun et rue Edouard Vaillant.....	20
VII.5 - Marché de prestations liées à l’exploitation des installations de chauffages, de production d’eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux et de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de la ville de Sin-le-Noble – Avenant n°2.....	20
VII.6 - Renforcement de la défense incendie, rue de Waziers à Sin-le-Noble – Convention	22
VII.7 - Cession d’une partie de la parcelle communale BC836, rue Edouard Vaillant	24
X - Culture, fêtes et communication	24
X.1 - Saison théâtrale 2011/2012 – 19 ^{ème} Coups de Théâtre – Tarifs.....	24
X.2 - Saison théâtrale 2011/2012 – 19 ^{ème} coups de théâtre - Contrats.....	25
XI - Personnel communal	26
XI.1 - Recrutement d’un collaborateur de Cabinet	26
XI.2 - Création d’un poste d’adjoint administratif 1 ^{ère} classe à temps complet suite à l’examen professionnel	28
V - Jeunesse et Sports	28
V.1 - Subvention exceptionnelle au club « Les Epis Foot »	28
XII - Divers	30
XII.1 - Schéma départemental des gens du voyage du Nord.....	30
XII.2 - Projet de Rénovation Urbaine – demande de subvention GUP – Appel à projet axe 1	31
XII.3 - Dénomination de la voirie de desserte du futur lotissement « Rue de La Houlette »	32
XII.4 - Taxe Communale sur la Consommation Finale d’Electricité – Vote du coefficient multiplicateur	34
XIII - Etat des décisions directes.....	37
XIV - Questions orales	40

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X	Jusqu'au point III - Pouvoir à Daniel POULAIN		
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X	Jusqu'au point XII-4		
DABONNEVILLE Marina		Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X	Jusqu'aux questions orales		
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Daniel CORDONNIER		
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
DUMONT Andrée	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Emilie MARTINS		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert	X			
HOLLE Christian		Pouvoir à Christian ENTEM		
MARTINS Emilie	X	Jusqu'à la 3 ^{ème} question orale		
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
BEHAGUE Jean-Marie		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X	Jusqu'au point VII-7 - Pouvoir à Corinne JUPIN		
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne	X			
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond	X			

M. LE MAIRE : Je vais demander à Laurène, qui est la benjamine du Conseil Municipal, de procéder à l'appel. Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, vous avez trois ajouts sur table : une demande de subvention exceptionnelle au club « Les Epis Foot » et deux motions : l'une qui concerne la baisse des subventions sur les aides alimentaires européennes et la seconde qui concerne la baisse du 1 % sur la formation des agents des collectivités, territoriales. Aucune objection ? Très bien

I -

- **Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2011**

M. LE MAIRE : Sur le procès-verbal du précédent Conseil Municipal, est-ce que vous avez des remarques ? Aucune remarque, je vous propose d'adopter le procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Election d'un nouvel adjoint**

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne l'élection d'un adjoint. Devant vous, vous avez l'explication de texte, qui consiste à procéder en trois temps, à ne pas maintenir le premier vote..., les trois votes se dérouleront à bulletin secret. Le premier vote consistera à décider de maintenir ou pas la fonction d'adjoint de Madame HADJ ABDELKADER, à qui j'ai retiré la délégation « Vie Associative et Démocratie Locale » le 08 septembre. Cette délégation lui avait été attribuée en mars 2008 en qualité de 8^{ème} adjointe. Le deuxième vote consistera à décider de maintenir ou non le nombre d'adjoints à 9. Le troisième vote consistera à remplacer et à pourvoir ce poste d'adjoint. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications ? Madame MASCLET ou Jean-Michel ?

Mme MASCLET : Monsieur le Maire, vous avez écrit dans le dernier bulletin municipal « *L'administration de la vie communale ne doit pas être un long monologue, mais un exercice démocratique d'échange et de dialogue entre la population et les élus.* »

Nous sommes bien évidemment d'accord avec une telle maxime. C'est pourquoi nous vous proposons de l'appliquer dès ce soir, en dialoguant avec les représentants de la population que nous sommes tous, sur cette question qui anime la vie politique sinoise depuis plusieurs mois.

En juin dernier, le Groupe « Union pour Sin-le-Noble » a vécu une scission. Jean-Michel CHOTIN et moi-même avons rendu compte, sans détour, de cette situation. Nous avons affiché notre positionnement en Conseil Municipal, via une longue déclaration fixant nos positions présentes et à venir.

Nous avons également répondu immédiatement à la presse, sans attendre les prises de position des uns et des autres.

A ce propos, nous nous étions positionnés comme une minorité agissante, plutôt que comme une opposition politicienne et nous avons martelé que nous n'étions pas contre la majorité démocratiquement élue.

Notre position de ce soir n'est donc absolument pas politicienne. Vous comprendrez que nos interrogations sont légitimes, car elles rejoignent celles de beaucoup de sinois et notamment les acteurs de la vie associative tellement précieuse.

En effet, nous avons été sollicités à de nombreuses reprises par des responsables d'associations, inquiets pour l'avenir et attristés de la situation personnelle vécue par Madame Fatima HADJ ABDELKADER. Cette dernière a la réputation de travailler à l'intérêt général, sans esprit partisan, d'être disponible, d'être à l'écoute. Elle est appréciée par les responsables associatifs.

Nous ne pouvons donc qu'être surpris de la situation et lui apporter notre soutien en ces moments que nous imaginons difficiles à vivre pour elle.

Alors, cette situation interroge à plusieurs niveaux :

- Pourquoi et comment en est-on arrivés là ?
- Pourquoi une telle cacophonie ?
- Quel est l'état de la majorité ?
- Pourquoi de nombreux conseillers ou adjoints de la majorité semblent faire part de leur malaise dans Sin-le-Noble, mais ne s'exprimeront pas ce soir ?
- Qu'en est-il de la parité sur laquelle vous vous étiez engagés ?
- Qu'en est-il de la diversité ? N'est-elle intéressante qu'au moment des élections ?
- Pourquoi les responsables associatifs sont-ils inquiets de ce qu'ils considèrent comme une reprise en main partisane des associations, avant les échéances législatives de 2012 et municipales de 2014 ?

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions, afin que je puisse répondre d'une manière globale ? Madame MASCLÉ, vous avez un discours assez politisé puisque vous faites des relations avec les prochaines échéances électorales. Vous pensez, effectivement, qu'il y a un lien de cause à effet entre cette décision que j'ai prise le 08 septembre..., et je propose aujourd'hui de pourvoir au remplacement de Fatima HADJ ABDELKADER.

Vous évoquez, à tort ou à raison, des états d'âme de différents adjoints..., c'est vous qui les exprimez.

Je crois que si les adjoints avaient eu l'occasion de s'exprimer..., en tous les cas, ils l'ont fait.

Je suis persuadé que vous vous en rendez compte, ce soir, à l'issue de ce Conseil Municipal.

Toujours est-il que vous pouvez citer certainement de belles phrases. L'intérêt, effectivement, est la vie associative et la démocratie locale ; je rappellerai simplement que cette délégation a été créée en mars 2008, elle n'existait pas auparavant.

Nous étions très attachés, et nous l'avons fait savoir durant la campagne, à la vie associative.

C'est une nouvelle délégation qui a été mise en place et Fatima correspondait effectivement au profil, pour tenir au mieux cette délégation.

Personne ne met en cause les qualités de Fatima HADJ ABDELKADER. Simplement, je n'ai pas de malaise, je n'ai pas de mal-être, je suis bien dans ma peau, je suis bien dans mes chaussures, je n'ai pas d'état d'âme, je n'évoque que des faits.

Fatima m'a fait part d'une première démission en 2009, d'une deuxième en 2010 et d'une troisième en 2011 ; la première, je peux très bien comprendre..., effectivement, j'ai dit à Fatima « *écoute, nous allons t'aider, qu'est-ce qui se passe ?* » A la deuxième, bon. A la troisième, j'accepte sa démission sans discuter et cela, c'était fin avril-début mai.

J'ai fait part à Fatima du processus de démission ; lettre adressée au Sous-préfet, et en copie, c'est utile, au maire. Il me semble que Fatima en a fait part également à son Groupe. Le processus était enclenché, aussi bien dans les services de la ville que d'un point de vue politique, pour remplacer Fatima.

Le mois se passe, il se passe un mois et demi, toujours pas de courrier. Je repose la question à Fatima « *où en est sa démission ?* » La réponse est « *je suis démissionnaire, mais...* » Voilà, en gros « *je prendrai la décision quand il faudra.* » Les mois passent, la question a été posée à trois reprises, je crois. Les fois suivantes, j'ai posé la question devant les adjoints, pour éviter justement que l'on me porte des propos qui n'étaient pas réels, et la réponse a toujours été la même. Arrivés au mois de septembre, la question a été reposée, et toujours la même réponse « *je suis démissionnaire, mais je déciderai (je prends un raccourci) quand je voudrai.* » Le 08 septembre, j'ai estimé que j'avais été suffisamment patient. En tant que maire, premièrement, ces propos ne sont pas acceptables. Je ne sais pas si un maire aurait accepté, pendant cinq mois, d'entendre « *je suis démissionnaire, mais je déciderai quand je voudrai.* » Cette démission n'est pas de mon fait, c'est une démission que j'ai acceptée. Certes, elle est verbale dans un premier temps, comme la première et la deuxième fois, mais j'entends bien, et je crois que je ne suis pas seul à entendre.

Durant cinq mois, être adjoint démissionnaire n'est pas tenable dans un conseil municipal, tout simplement. Je ne renie pas le travail qu'a fait Fatima durant pratiquement trois ans. Je ne sais pas si Fatima s'en est expliquée, mais je pense qu'on s'en est expliqué chez les uns et chez les autres. La version, je vous la donne, je vous communique les faits, ce qui s'est passé. Voilà, je n'irai pas plus loin dans mes explications.

Simplement, je reformule ; une première démission verbale en 2009, une deuxième en 2010 et une troisième en 2011, que j'accepte sans discuter. Je ne cherche pas à dissuader Fatima de revenir sur sa décision, j'accepte !

Et durant cinq mois, c'est « *je suis démissionnaire, mais je déciderai quand je voudrai.* »

Je répète, cela n'est pas de ma volonté. Ma volonté, c'est que le 08 septembre, effectivement, j'ai décidé de retirer sa délégation. Il était impossible de continuer dans ces conditions, impossible. Et j'aurais pu le faire avant et j'aurais dû le faire avant !

Fatima ?

Mme HADK ABDELKADER : Juste une précision avant de lire ma déclaration.

Le 06 septembre, j'ai annoncé, au vu du soutien du tissu associatif et de la population sinoise, que je revenais sur la décision que j'avais émise quelques mois auparavant.

Je me devais, en tant qu'élue, d'honorer mes engagements, vu le soutien important de la population et des associations. Je l'ai annoncé le 06 septembre.

M. LE MAIRE : Le 06 septembre, en Bureau Municipal (le bureau municipal est composé du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués), la question a été posée et j'ai eu la réponse, celle que je viens de dire à cinq reprises, enfin, certes, à trois reprises.

Effectivement, devant le Bureau Municipal..., ça n'a pas changé, immuable « *Je suis démissionnaire, mais je déciderais quand je voudrais.* »

Devant les adjoints, c'est-à-dire dix personnes. Je dis des faits, les faits sont là, je n'invente rien !

Mme HADK ABDELKADER : C'est vrai que devant l'assemblée, j'ai dit « *que j'étais toujours dans une réflexion.* »

Malheureusement, le débat était devenu impossible, nous ne nous entendions plus. Un triumvirat s'est mis à hurler, nous ne pouvions même plus discuter. Nous nous sommes levés, je suis partie sur une colère et je vous ai appelé, Monsieur le Maire, en vous disant que je ne démissionnais pas, que j'allais rester, et vous m'aviez dit « eh bien, faites-en part à votre Groupe. » Chose que j'allais faire, sauf que vous m'avez convoquée le lendemain, pour me dire « *moi, je ne peux plus continuer avec toi, les services ne peuvent plus travailler avec toi, tu te dois de partir. Si tu ne le fais pas, je le ferai, je t'enverrai ta lettre* », et c'est ce que j'ai reçu le vendredi.

M. LE MAIRE : Exact, ça s'est bien passé comme cela.

Je ne sais pas où est la logique dans tout ça, d'annoncer sur trois ans trois démissions, d'attendre, avec la troisième démission, cinq mois, et de dire « je suis démissionnaire », durant ces cinq mois. Quelque part, enfin je ne sais pas, il y a bien une insulte envers moi.

De dire au maire « *je suis démissionnaire, mais je déciderai quand je voudrai.* » Je ne sais pas quel est le maire ou quel est le président d'une collectivité qui accepterait d'avoir un élu parmi son rang, parmi la majorité municipale (je dis bien parmi la majorité municipale), d'avoir un élu démissionnaire. Je ne comprends pas cette logique !

D'une, ce soir-là, évidemment pour la troisième, quatrième, cinquième fois, j'étais en « pétard » de cette réponse. Il est vrai que je suis très patient, mais ma patience a des limites, tout simplement, et tu l'as bien dit ce soir-là, Fatima, évidemment, dans ta délégation, le fait que tu sois démissionnaire, plus aucune tâche, plus rien ne t'était demandé, et c'était logique. Nous nous étions vus lorsque tu m'avais annoncé ta démission, je t'ai simplement demandé d'assurer, dans le mois, ta délégation, car c'est le mois légal pour que le Sous-préfet accepte ta démission, tout simplement. Il ne s'est pas passé un mois, il s'en est passé cinq, et cela était devenu inacceptable. Je ne comprends pas ces retournements de situation, sur cinq minutes, sur quelques secondes... Et l'avenir, il est où ? Cela veut dire qu'il y aura encore une prochaine fois. Cela aurait pu être 2012, 2013 ?

Franchement, ma réflexion a mûri, elle a mûri ce jour-là, cette nuit-là, car, effectivement, cela perturbe et quand je dis « *ça perturbe* », ça me perturbe.

Cela perturbe, évidemment, le fonctionnement de la majorité et de la municipalité. J'ai pris la décision, effectivement, de retirer ta délégation le 08 septembre, quoi qu'il arrive. C'était impossible de continuer dans ces conditions, mais je répète, je n'ai aucune amertume : tu as tes qualités. Tu as fait preuve, auprès des associations, que tu avais un intérêt à la vie associative, mais les circonstances font qu'à trois reprises, tu as fait part d'un mal-être, ou peut-être, face à des difficultés qui étaient certainement nouvelles pour toi, de faire-part à trois reprises de cette nouvelle démission.

Je pense avoir effectivement la première fois fait en sorte de te dissuader et je crois que je n'étais pas le seul. Ensuite, une deuxième fois, mais il faut bien comprendre que la troisième fois ce n'était plus envisageable.

Ce n'est plus envisageable ! On ne peut pas entendre une démission une fois par an, ce n'est pas possible !

Il ne faut pas inverser la situation, je n'ai pas demandé à Fatima de démissionner, c'est Fatima qui m'a fait part de sa démission.

Oui, Fatima ?

Mme HADK ABDELKADER : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs du monde associatif, Mesdames et Messieurs. Alors que notre pays dépense des millions, voire des milliards pour intervenir dans des pays étrangers afin d'instaurer une démocratie, la démocratie est en danger à Sin-le-Noble.

De toute l'histoire, Sin-le-Noble n'a atteint ce niveau. Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-préfet, la démocratie est en danger.

En 2007, au nom de la diversité, j'ai été démarchée pour faire partie d'une liste d'ouverture. Dès notre élection, j'ai subi une différence de traitement, j'ai dû affronter des obstacles..., pire, un élément dans le service qui n'a fait que freiner, entraver mes objectifs.

Monsieur le Maire, j'ai tenté à plusieurs reprises de vous alerter des difficultés que je rencontrais. Vous avez cautionné le comportement de cet agent sans respect de la voie hiérarchique. Lorsque vous perdez beaucoup d'énergie sur des détails, cela vous amène forcément à un essoufflement et il est vrai que j'ai fait part à mes collègues de ma lassitude.

Je vous demanderai à tous, de bien réfléchir et de méditer à propos des missions confiées aux élus. N'êtes-vous pas plus satisfait d'une élue, qui par son dévouement pour la ville a privilégié l'intérêt général, plutôt que d'une élue, qui par son absence privilégie son intérêt personnel et malgré tout conserve sa place au sein du Conseil Municipal ?

(Applaudissements)

J'ai et je pense avoir fait l'essentiel au sein de l'équipe municipale vis-à-vis des sinois et des sinoises, et sur le terrain pour honorer au mieux la mission qui m'a été confiée. Malheureusement, par courrier du 08 septembre 2011, on m'informe que l'on me retire la délégation « Vie Associative et Démocratie Locale », sous prétexte d'avoir eu une attitude divergente. Envers qui ? Envers quoi ?

Est-ce diverger pour avoir œuvré assidûment à l'égard des sinois, ou peut-être d'avoir fauté en gérant justement et équitablement les affaires de la vie associative, et de les avoir défendus en toute sincérité ?

J'ai l'intime conviction d'avoir respecté mes engagements, et d'avoir assuré et assumé pleinement mon rôle d'élue. La multitude de messages que je reçois chaque jour ne fait que confirmer ce sentiment.

Je réfute catégoriquement les allégations exposées par Monsieur le Maire concernant cette destitution. Je ne suis pas d'accord et, à ce jour, je ne comprends toujours pas cet acharnement à mon égard.

Cet acharnement rythmé par une pression psychologique, constante et par un harcèlement moral continu de la part de certaines personnes ici présentes, des attaques et des fausses accusations. Une souffrance qui malheureusement a affecté ma famille et mes proches !

Le soutien massif des sinois que je reçois chaque jour, les moments merveilleux partagés avec les jeunes et les moins jeunes, les bénévoles, associations, sans le savoir, avaient enrichi mes connaissances.

A toutes celles et tous ceux qui m'avaient fait confiance en 2008, et qui aujourd'hui me font toujours confiance, à tous les sinois avec qui je me suis engagée à défendre les valeurs, ou tout simplement les représenter au Conseil Municipal, j'ai décidé de poursuivre mon mandat. L'injustice dont j'ai été victime existe bien, elle m'indigne, mais n'altère en aucun cas mon implication à défendre le bien-être des sinois.

A la veille de plusieurs élections, je voudrais interpeller toutes les personnes qui vont être démarchées « soyez prudents et soyez vigilants aux convoitises. »

Aujourd'hui, mercredi 28 septembre 2011, on me retire le titre d'adjointe, une page se tourne, plusieurs s'ouvrent. Je garde, malgré tout, espoir en la justice de notre pays, c'est pourquoi je vous laisse à vous, et à elle, le soin de trancher cette dissension.

J'espère que mon successeur mènera la délégation « Vie Associative et Démocratie Locale » de manière juste et équitable. Je lui souhaite bon courage.

Je remercie tous les bénévoles du monde associatif. Sachez que vous êtes des acteurs précieux et que vous faites un travail de lien social tout à fait honorable.

Merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenue et continuent de me soutenir.

(Applaudissements)

Mme BRIDOUX : Cet événement est douloureux, c'est un échec pour mon Groupe, comme pour moi, qui ai souhaité que Fatima soit sur ma liste, car qui connaissait Fatima avant 2008 ?

Il y a longtemps, maintenant, quand j'ai fait sa connaissance, j'avais été marquée par son courage de venir seule en France avec ses enfants et surmonter bien des galères.

En 2008, pour poursuivre ma logique d'ouverture de liste, j'ai souhaité qu'elle soit adjointe. Sa délégation est très importante, puisque la démocratie locale était au cœur de notre programme. Nous avons beaucoup

d'idées, beaucoup de déterminations, mais face aux difficultés financières trouvées en 2008 et à un budget contraint, beaucoup de choses n'étaient pas possibles. Les revendications légitimes des associations n'ont pu être satisfaites et sans doute Fatima était-elle trop au front, trop exposée. Nous avons essayé de l'aider, mais sans doute mal ou pas assez. Dès février 2009, Fatima a souhaité démissionner, nous l'en avons dissuadée. Même démarche en 2010, puis en avril 2011. Sa détermination semblait irrévocable, elle prenait juste du temps pour la concrétiser. La situation est devenue difficile et Monsieur le Maire a pris la décision de retrait de délégation, ne pouvant continuer à travailler avec une adjointe démissionnaire qui ne fixait pas un terme à sa démission.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal doit se prononcer en son âme et conscience sur le fait qu'elle reste adjointe sans délégation ou qu'elle devienne conseillère municipale. Nous devons penser à l'intérêt général, au bon fonctionnement de la vie municipale, de la vie associative et au développement de la démocratie locale. Un vaste chantier nous attend, qui nécessitera beaucoup d'énergie. Nous concevons que pour Fatima ce soit difficile à vivre, cela l'est également pour beaucoup d'entre nous. Malheureusement, la vie municipale a des exigences, afin de rendre le meilleur service à la population.

M. LE MAIRE : Roger ?

M. MARIE : Je vais faire court, mais en effet, c'est un échec, c'est le moins que nous puissions dire.

Je n'avais pas trop compris les raisons de la volonté de démission de Fatima, je les comprends un peu mieux dans ce qui transparaît dans la discussion. Effectivement, il y a eu des incompréhensions et c'est un peu dommage, car moi, personnellement (je le dis), j'apprécie Fatima..., comme a dit Josyane, son courage et puis ce qu'elle est aussi. Je trouve que c'est bien dommage que cela n'ait pas fonctionné et que ça ne puisse pas tourner en rond correctement.

Cela dit, je dirais gentiment à Fatima que je vois qui la soutient. Je vois que les conseillers de droite la soutiennent. Alors, je trouve cela drôle, car elle a été présentée sur une liste par le Parti Communiste et puis, ensuite, une liste PC-PS. Je ne parle pas des associations qui la soutiennent, cela, je peux comprendre, il y a des relations qui se créent quand on a une activité d'adjointe.

Personnellement, je lui donnerai un conseil, c'est de se méfier de certains soutiens, car il y a des soutiens qui, à mon avis, ne sont pas liés à ce que tu es, ni à ta personnalité, mais qui sont plutôt liés à des opérations politiciennes et des volontés politiques. Ces soutiens-là, il faut s'en méfier !

Ca n'empêche que je dirais quand même, malgré les soutiens de ces personnes-là, que je n'ai pas très envie d'approuver tel qu'ils le font (personnellement).

Je dis quand même, puisqu'il y a trois votes prévus là, il y en a un sur le fait de retirer sa délégation à Fatima ; moi je n'ai pas envie de voter pour ça, je m'abstiendrai. Je le dis, car ce sont « à bulletin secret », je n'aime pas trop « à bulletin secret », je pense que nous devrions pouvoir dire ouvertement ce que nous pensons et ce que nous allons faire. Je m'abstiendrai, je n'ai pas envie de retirer sa délégation à Fatima, dès le moment où elle-même n'a pas décidé de le faire et où, semble-t-il, il y a des personnes dans les associations qui se trouvent très bien de son comportement. Je ne sais pas pour toutes les associations, je n'ai pas les moyens de juger, je ne sais pas comment cela se passe, je n'assiste pas aux Bureaux Municipaux ni aux réunions des adjoints, mais il me semble bien, qu'en effet, un certain nombre d'associations ne sont pas mécontentes des liens qu'elles ont avec la municipalité, à travers Fatima. Il faudra y faire attention. Et quand elle souhaite bon courage à son successeur, je la comprends, car c'est un travail très délicat.

Au passage, la droite n'a pas de leçon à donner, car du temps de la droite, je me souviens qu'il n'y avait pas de délégation aux associations, c'était un peu l'improvisation. C'était en fait les Bureaux ouverts, vous savez, on venait chercher les subventions. C'est souvent cela, encore, d'ailleurs, malheureusement. Mais là, avec Fatima, il y avait un peu autre chose et je trouvais cela plutôt bien.

Je ne voterai pas pour le retrait de sa délégation.

Je ne sais pas bien pourquoi il faut que nous votions là-dessus, car moi j'ai toujours appris que c'était le maire qui décidait, qui était délégué, qui ne l'était pas.

M. LE MAIRE : On ne retire pas sa délégation, puisque c'est fait.

En fait, nous maintenons ou nous ne maintenons pas son poste d'adjointe.

M. MARIE : D'accord, mais, là aussi, je pense que c'est le maire qui le décidait, mais bon, soit, s'il faut voter pour.

J'annonce déjà que je ne voterai pas pour, je le dis.

Maintenant, puisqu'il y a un deuxième vote sur le fait de garder neuf adjoints. Je dis « *oui* » si c'est nécessaire pour que ça fonctionne dans la commune, gardons neuf adjoints. Maintenant, qui ? Il me paraît juste, c'étaient des accords entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste, il me paraît juste que le Parti Communiste conserve ce poste d'adjoint. Fatima l'avait par la grâce du groupe du Parti Communiste, c'était ce groupe-là qui l'avait proposée. « *Ca me paraît juste* », je le dis déjà, et là je voterai pour, que le mandat revienne à quelqu'un du groupe du Parti Communiste de « Sin-le-Noble Debout. »

Maintenant, je regrette..., c'est un échec, c'est un vrai échec. D'autant plus qu'en effet, cela a été évoqué dans la conversation, à mon avis malhonnêtement, mais c'est quand même une chose qui existe et qui doit certainement circuler dans les rues de Sin-le-Noble ou d'ailleurs, c'est qu'il faut représenter tout le monde. Et dans notre commune, nous n'avons pas trop de femmes qui étaient adjointes, et nous n'avons pas trop de femmes de l'immigration récente (si vous voyez ce que je veux dire) et je trouve que c'est dommage, si nous perdons cette représentation-là. Une commune doit être capable de faire cela aussi, voilà, c'est un problème. Il faudra que nous voyions ce problème, que nous le réglions sérieusement. Mais vous comprenez bien que la population a besoin d'être représentée et d'être représentée correctement, et l'on n'est jamais si bien représenté que par des personnes qui sortent de ce que nous sommes, nous, quand ce sont des personnes comme nous. Quand nous avons des adjoints qui sont des personnes comme nous, qui se posent les problèmes comme nous et pas d'un point de vue partisan, ça aide. Je dis cela tout en faisant de la politique, vous voyez, car la politique, justement, ce serait ça, cela serait de poser les problèmes, des personnes, au niveau où ils se posent. Alors, moi aussi, je dis « *bon courage* » au remplaçant de Fatima et puis je dis à Fatima que je regrette profondément que ça se termine comme cela.

En même temps, elle est un peu responsable de cela, je le dis, car je lui en ai déjà parlé. Quand on a une politique différente, un point de vue différent, il faut bagarrer sur son point de vue et puis il faut rassembler les personnes sur son point de vue, il faut faire le poids.

Là, elle a décidé de démissionner avant même d'avoir bagarré et c'est une erreur. Il faut bagarrer, il faut se battre, mais je ne suis pas sûr, Fatima, que tu avais des idées très différentes de ce qui se fait. Tu sais, dans toutes les communes, cela se passe comme ça, les délégations aux associations font leur travail, distribuent un peu d'argent, elles essayent de faire au mieux. C'est ce que tu faisais. Alors, c'est dommage qu'il y ait eu ce gâchis, qu'il y ait eu ces problèmes personnels dont tu viens de parler, par allusions heureusement, mais c'est très dommage qu'il y ait eu cela. Car, finalement, ton travail, tu ne le faisais pas si mal que ça !

Voilà, ce que je pense.

M. LE MAIRE : Bien.

Oui, Madame MASCLET ?

Mme MASCLET : Tout simplement, pour dire à Monsieur MARIE, qu'il n'y a aucune manœuvre, ici, de récupération politique dans cette histoire.

Simplement, nous louons la compétence de Madame HADJ ABDELKADER et quand on a une compétence au sein de son équipe, je crois que l'on se doit de la protéger.

C'est tout ce que j'ai à dire.

Fatima a fait sa déclaration.

Vous, vous avez fait des déclarations.

J'aurais peut-être aimé, aussi, entendre Monsieur le Maire à propos de la déclaration de Fatima, en réaction à ce qui a été dit.

M. LE MAIRE : D'une, j'ai apporté les explications.

Ses commentaires, mis à part sur la divergence de points de vue, mais je crois que la divergence est là entre moi, maire, et une adjointe démissionnaire. Je ne vois pas où il y a une compatibilité possible entre un maire et un adjoint démissionnaire.

Est-ce que vous vous en rendez compte de ce que cela donne, le fait de dire « *je suis adjoint, mais je suis démissionnaire* » durant cinq mois. Et vis-à-vis d'un maire ? Il n'y a aucune logique dans tout cela, aucune.

Je rappelle, dans ce que disait Fatima ; écoutez, il me semble qu'en 2009 il n'y avait pas de problème relationnel, en 2010 non plus.

Ce que je dis aussi, c'est qu'à force de démissionner ou de vouloir démissionner, forcément il y a quelque chose qui ne va pas.

Madame MASCLET, depuis quand êtes-vous conseillère municipale ?

Mme MASCLET : Depuis décembre 2010.

M. LE MAIRE : Bien.

Je ne pense pas que vous ayez assez de recul sur la vie municipale. Ce n'est pas un reproche, Madame MASCLET, simplement vous avez été nommée en décembre 2010, vous arrivez sur la scène politique, vous avez pris connaissance... Nous ne sommes qu'en septembre 2011, donc c'est tout neuf.

Vous êtes peut-être le porte-parole de votre Groupe avec Jean-Michel CHOTIN, vous vous exprimez sur les qualités, les compétences de Fatima, mais personne ne remet en cause ses qualités et ses compétences, là n'est pas le problème. Le problème, c'est que Fatima, à trois reprises, a fait part d'une démission. Je peux vous assurer qu'à la première, et il me semble qu'à la deuxième fois aussi, il n'y avait aucun problème relationnel et ce qui a été évoqué par Fatima... Ce que je regrette aussi, c'est de mettre en cause le personnel, mais cela, il n'y aura pas de débat aujourd'hui, et Fatima qui parle d'injustice...

Il n'y a pas d'injustice ou de justice à avoir. Il y a des mots que je n'ai pas compris dans son message, pour ainsi dire « *que justice soit faite.* »

Il n'y a pas d'injustice dans ma décision, je relate des faits.

Je répète, Madame MASCLET, si vous estimez un jour accéder à un pouvoir et si vous avez en face de vous un élu qui est éternellement démissionnaire, je vous souhaite bon courage. D'accord ? Bien. Et même en tant qu'employeur ! Je crois que l'effet est pareil.

A vous de voir et à vous de juger.

Je répète, ici nous ne jugeons pas, il n'est pas question de juger Fatima HADJ ABDELKADER, il n'est pas question de la juger ! Nous l'avons appréciée et nous le disons. Simplement, je répète, il y a des faits. Fatima est démissionnaire pour la troisième fois et sa troisième démission dure depuis avril, c'est tout !

Si vous trouvez quelque chose de logique dans tout cela, je demande à vous comprendre, Madame MASCLET.

Mme MASCLET : Par rapport au discours de Fatima, où elle explique des choses qui sont quand même relativement fortes, en fait, vous replacez, vous, ce qui se passe aujourd'hui sur de simples faits.

M. LE MAIRE : Pourquoi dites-vous « de simples faits ? »

Mme MASCLET : « Simples faits »..., elle était démissionnaire, voilà ! Pour vous, le seul problème, c'est d'être démissionnaire à plusieurs reprises. Or, il semblerait que ce ne soit pas..., enfin voilà, s'il elle était démissionnaire, c'est qu'il y avait bien une raison qu'elle quelle soit !

Vous voyez ce que je veux dire ?

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

Ecoutez, nous allons arrêter là, nous pourrions avoir des conversations en tête à tête si vous le souhaitez, Madame MASCLET.

Simplement, je vous avais déjà répondu là-dessus.

Parlez à Madame Fatima HADJ ABDELKADER (je crois que vous l'avez certainement fait) et posez-lui les bonnes questions « pourquoi nous en sommes arrivés là ? » C'est tout !

Ce que je vous propose, c'est de procéder au vote.

Vous avez des bulletins de vote, blancs.

Pour le premier vote, il s'agit de voter pour le maintien ou contre le maintien du poste d'adjoint de Fatima HADJ ABDELKADER. Vous pouvez écrire « contre le maintien » et si vous souhaitez maintenir Fatima sans poste d'adjoint, vous écrivez « pour le maintien », et si vous vous absteniez, vous vous absteniez. N'oubliez pas celles et ceux qui ont des pouvoirs. Et Monsieur Jacques HAVÉZ passera avec l'urne.

Je vais demander à Laurène de faire l'appel, tu prends la liste dans l'ordre.

Résultat du vote :

- Contre le maintien	:	21 voix.
- Pour le maintien	:	8 voix.
- Abstentions	:	2.
- Blancs	:	2

Cela fait quatre abstentions + blancs.

Le poste d'adjoint de Fatima HADJ ABDELKADER est devenu vacant.

Nous allons maintenant procéder à un second vote, qui consiste à maintenir ou non neuf adjoints. Vous mettez simplement le chiffre « 8 » ou « 9 » sur votre bulletin, ou rien du tout. Si jamais vous voulez exprimer un 6, vous mettez la barre sous le 6.

Je répète, vous votez pour le nombre d'adjoints, aujourd'hui il est de 9. Évidemment, je vous propose de le maintenir à 9, puisqu'il s'agit de pourvoir un poste d'adjoint.

Laurène, tu peux procéder à l'appel.

Résultat du vote :

- 8	:	5 Voix
- Nuls	:	2.
- Abstentions	:	1.
- 9	:	25 Voix

M. LE MAIRE : 25, 5 et 3, cela fait 33.

Les résultats :

- Pour 9 adjoints	:	25 voix.
- Pour 8 adjoints	:	5 voix.
- Trois blancs ou nuls.		

Cela nous fait un total de voix de 33.

Nous maintenons l'exécutif à 9 adjoints.

Maintenant, nous allons procéder à l'élection d'un adjoint pour ce poste devenu vacant et afin, effectivement, de respecter les accords et l'équilibre politique PS-PC, je vais demander à Josyane BRIDOUX, Chef du Groupe « Sin-le-Noble Debout » de proposer son candidat.

Mme BRIDOUX : Le groupe « Sin-le-Noble Debout » vous propose Guillaume KRZYKALA et vous pouvez prendre un crayon « K-R-Z-Y-K-A-L-A. »

M. LE MAIRE : S'il manque une lettre, nous considérerons que l'orthographe est bonne, ne vous inquiétez pas. Si vous écrivez « Guillaume », c'est tout aussi bien.

A l'issue de ce vote, Guillaume intègre le huitième poste d'adjoint.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats à ce poste d'adjoint ?

Un seul candidat : Guillaume KRZYKALA.

M. DUPONT :

- 7 non.
- 26 voix pour M. KRZYKALA.

M. LE MAIRE : Merci à Laurène et à Benjamin pour ces opérations.

Bien, pour ce dernier vote, qui consiste à pourvoir ce poste d'adjoint devenu vacant, en 8^{ème} position, Guillaume KRZYKALA : pour 26 voix et 7 bulletins nuls.

Guillaume KRZYKALA est adjoint à partir de ce moment.

Dans quelques instants, je vais lui remettre l'écharpe.

Compte tenu du fait qu'il est adjoint, il me reste à attribuer une délégation, Guillaume, et je propose de t'attribuer la délégation « Vie Associative et Démocratie Locale. »

(Applaudissements)

M. KRZYKALA : Je voulais simplement remercier le Conseil Municipal, merci.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

II - Affaires financières

II.1 - Marchés publics – Prescription de retenues de garantie

M. LE MAIRE : Je vous propose de continuer l'ordre du jour du Conseil Municipal.
Et nous arrivons aux affaires financières, Philippe ?

M. REANT : Marchés publics, prescription de retenues de garantie.

Le Code des Marchés Publics prévoit un système pour garantir le parfait achèvement des travaux, par le biais d'une caution déposée par l'entreprise auprès d'un organisme bancaire, ou par une retenue de garantie sur chaque règlement opéré, par la Trésorerie Municipale, à partir des mandats présentés par la ville.

La Trésorerie Municipale a répertorié un certain nombre de marchés antérieurs à 2007, qui n'ont jamais été juridiquement soldés et dont les retenues de garantie sont atteintes par la déchéance quadriennale.

Une délibération du Conseil Municipal lui est nécessaire pour confirmer la prescription quadriennale et passer l'écriture qui lui permettra de constater la recette budgétaire correspondante.

Il vous est proposé de reconnaître la prescription quadriennale pour les retenues de garantie des marchés antérieurs à 2007.

La recette en résultant sera constatée à l'article 7718 du budget de l'exercice courant.

Pour information, le montant est de 31 044 €.

M. LE MAIRE : Bien.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet de délibération ?

Oui, Madame LALART ?

Mme LALART : Je voulais quelques précisions, car je n'avais jamais entendu parler de déchéance quadriennale concernant des retenues.

Vous allez m'arrêter si je me trompe. Une déchéance quadriennale concerne, par exemple, des travaux qui auraient été effectués, l'entreprise qui ne donne pas la facture pour X raisons et où, effectivement, il y a le couperet de quatre ans, où nous ne pouvons pas repousser les budgets ad vitam æternam et là, effectivement, il y a le couperet de quatre ans.

Est-ce que cela s'applique également aux retenues ? Puisque moi, ça s'était arrêté là, ma déchéance quadriennale... Est-ce qu'effectivement cela s'applique également à des retenues de garantie ? La prescription n'est pas forcément due à un problème de l'entreprise qui n'aurait pas fourni de facture... Est-ce que je suis assez claire ?

M. LE MAIRE : Si, absolument Madame LALART.

Effectivement, ça peut-être cela.

Ca peut-être une des causes.

M. REANT : Il y a plusieurs cas.

M. LE MAIRE : Il y a plusieurs cas et le cas que vous citez en fait partie.

M. REANT : Il y a aussi des entreprises qui n'existent plus.

M. LE MAIRE : En fait, c'est une régularisation, c'est une mise à jour par rapport au Trésor Public.

Prescription, nous annulons toutes les retenues de garantie.

Cela n'apporte aucun préjudice à la ville, bien au contraire !

Mme LALART : Au contraire, oui, j'allais le dire.

M. LE MAIRE : Madame LALART ?

Mme LALART : Les entreprises, maintenant, vont plutôt faire appel au système bancaire, car il y a deux possibilités. Il y a bien la retenue au niveau de la Trésorerie Municipale et les retenues au niveau bancaire.

Je crois que si à chaque fois nous leur faisons le coup de la déchéance quadriennale, ils passeront par les banques plutôt que la Trésorerie Municipale.

M. LE MAIRE : Absolument.

Bien, s'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 29 voix

Qui est contre ? /

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

ADOPTÉ

II.2 - Renouvellement de la convention autorisant la Société « AIR LIQUIDE » à passer une canalisation en acier Ø80, pour transporter le mélange azote-hydrogène entre les usines de Waziers et Frais Marais de la SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE.

M. LE MAIRE : Philippe, point suivant ?

M. REANT : Renouvellement de la convention autorisant la Société « AIR LIQUIDE » à passer une canalisation en acier de 80 mm pour transporter le mélange azote-hydrogène entre les usines de Waziers et Frais Marais de la SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE.

En 1965, la Société AIR LIQUIDE a demandé, et obtenu, l'autorisation de passer une canalisation en acier de 80 mm pour transporter le mélange azote-hydrogène entre les usines de Waziers et Frais Marais de la SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE.

Cette canalisation est située sous le Chemin des Vaches, pour 4,50 mètres linéaires et le Chemin du Pont Morille pour 4,20 mètres linéaires, sous fourreau, à 0,80 mètre de profondeur.

Une première convention avait été signée pour 18 ans et 9 mois à compter du 1^{er} mai 1965, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 8,55 F.

Une seconde autorisation avait été reconduite pour 18 ans, à compter du 1^{er} janvier 1985, moyennant une redevance de 2,80 francs le mètre linéaire, par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les formalités de renouvellement n'ont pas été faites.

Il vous est proposé :

- De régulariser l'autorisation pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 30 août 2011, par le versement d'une redevance fixée à 39,58 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de renouvellement de cette autorisation, pour une durée de 8 ans, moyennant le versement de la redevance prévue au tarif édicté au mois de mars 2011, soit 0,55 € le mètre linéaire.

M. LE MAIRE : Une délibération qui nous coûte cher, finalement, qui nous rapporte peu.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention avec AIR LIQUIDE ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité : 33 voix

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

II.3 - Décision Modificative n°1 – Budget 2011

M. LE MAIRE : Point suivant, Philippe ?

M. REANT : Décision Modificative n°1 du budget 2011.

Il est vous est proposé le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2011 de la ville, ci-dessous.

Je vais simplifier, je ne vais pas tout vous lire.

En section d'investissement :

- En dépenses 279 335 €.

- En recettes 279 335 €.

En section de fonctionnement :

- En dépenses 36 197 €.
- En recettes 36 197 €.

Bien sûr, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions sur cette Décision Modificative ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 27 voix

Qui est contre ? Six.

Qui s'abstient ? /

ADOPTE

III - Affaires sociales

III.1 - Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour l'accueil d'enfants différents

M. LE MAIRE : Affaires sociales, Véronique ?

Mme LEGRAND : Bonsoir à tous.

Depuis l'année dernière, nous avons la possibilité d'être simplement aidés par la Caisse d'Allocations Familiales de Douai, pour pouvoir mieux accompagner les enfants différents que nous recevons dans nos centres.

C'est juste une délibération pour pouvoir recevoir l'aide financière de la CAF.

Il faut savoir que cette année, nous avons reçu sept enfants différents, de septembre à juin, dans les centres de loisirs et dans les centres sociaux pour les activités, et trois cet été.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Madame MASCLET ?

Mme MASCLET : Qu'est-ce que vous appelez, des « enfants différents ? »

Mme LEGRAND : Les enfants différents sont des enfants qui ont des pathologies, et des pathologies qui demandent un accompagnement particulier.

Nous mettons les moyens, depuis 2008, pour accompagner ces enfants, mais là, nous avons la possibilité d'avoir en plus un financement, tout simplement.

Mme MASCLET : Qu'est-ce que vous appelez « des pathologies ? »

Mme LEGRAND : Les pathologies, ça peut être le diabète avec insulino-dépendance, ça peut-être l'autisme, etc. La liste est non exhaustive.

Nous prenons tous les enfants sinois qui ont une différence, un régime alimentaire quand il y a une allergie, des choses comme ça.

M. LE MAIRE : La notion d'enfants différents, effectivement, est utilisée pour éviter d'autres mots.

Et ces enfants-là, effectivement, ils ont tendance à ne pas être acceptés dans toutes les institutions. Sin-le-Noble met en place un dispositif qui permet de les accueillir.

Cette démarche est en partie subventionnée par la CAF.

Mme MASCLET : Vous pouvez nous en dire un peu plus, sur l'évaluation qui a été faite par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière par rapport à cet accueil ?

Mme LEGRAND : En fait, l'accueil se passe bien, puisqu'il y a un accompagnement pour chaque enfant.

M. LE MAIRE : Précisez votre question, Madame MASCLET ?

Mme MASCLET : Comment cela s'est déroulé ?

Mme LEGRAND : Ca s'est bien déroulé.

Mme MASCLET : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Roger ?

M. MARIE : Ce que nous remarquons, enfin c'est pour répondre à Madame MASCLET ; quand vous discutez avec des parents d'enfants différents, handicapés, en réalité, eux souhaitent vraiment que leurs enfants soient accueillis avec les autres, dans les structures scolaires normales, car, justement, ils souhaitent qu'ils se retrouvent traités comme les autres.

Alors, cela suppose tout un accompagnement, tout un tas de personnels spécialisés en plus.

Le gros problème qu'il y a, c'est que pour l'instant la CAF paye, et tant mieux, et nous faisons le travail, mais il devient de plus en plus difficile d'obtenir les subventions pour ça.

Je ne sais pas si vous avez vu, mais justement, les associations de parents d'enfants handicapés sont en train de protester contre l'absence d'accueil de leurs enfants, car on les renvoie dans des structures spécialisées. Or, justement, c'est ce qu'ils ne veulent pas et, à mon sens, ils ont raison, d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je voudrais quand même faire une remarque.

Avant 2008, il y a eu une vie, aussi, et que le fait de recevoir des enfants différents, cela existe déjà depuis très longtemps. J'avais fait remarquer, en son temps, et ça m'avait beaucoup étonné, que nous acceptions, ici, à Sin-le-Noble, bien volontiers des enfants qui par contre étaient refusés dans les centres aérés de Douai.

Vous voyez que déjà, bien avant, la ville de Sin-le-Noble faisait attention à pouvoir recevoir des enfants, même s'ils étaient un petit peu différents.

M. LE MAIRE : Absolument, Jean-François.

Continuons comme cela, jusque quand ? En tous les cas, aujourd'hui, nous avons les possibilités et nous sommes accompagnés par la CAF.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Simplement, je précise, suite au départ de Cécile DEMARECAUX, celle-ci a donné pouvoir à Daniel POULAIN.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VII - Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments

VII.1 - Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) et transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme) : définition des modalités de la concertation préalable.

M. LE MAIRE : Daniel CORDONNIER : Travaux de voirie, Urbanisme, Bâtiments.

M. CORDONNIER : Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) et transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme) : définition des modalités de la concertation préalable.

Par délibération en date du 25 mai 2010, le Conseil Municipal approuvait le lancement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'organiser la concertation préalable, avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole. Cette concertation constitue une étape préalable à la mise en œuvre du Projet

d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et se déroulera pendant toute une durée des études nécessaires à la mise au point du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Il est précisé, à l'assemblée, que cette concertation n'est pas une enquête publique. Elle porte essentiellement sur les objectifs et les orientations générales du projet. Elle n'a pas pour objet de recueillir ni de prendre en compte les demandes particulières, celles-ci le seront au moment de l'enquête publique menée par un commissaire-enquêteur.

La phase de concertation doit être une phase privilégiée d'échanges de points de vue, pour un enrichissement de ce que pourraient être l'aménagement et le développement durable du territoire communal.

En étroite liaison avec le service communication de la ville, il vous est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes :

- Informations dans le bulletin municipal destiné au grand public.
- Réunions publiques, la première après la mise en forme du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et la seconde avant l'enquête publique.

La délibération prise ce jour fera l'objet d'un affichage en mairie et aux services techniques municipaux durant un mois, et une mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le Département.

Vu, la loi Solidarité Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000,

vu, la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 02 juillet 2003,

vu, l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les propositions formulées par Monsieur le Maire en termes de modalités de concertation.

Au verso, vous avez la procédure pour le PLU :

- En premier, vous avez le lancement du PLU par la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2010.
- Les définitions de modalités par délibération du 28 septembre 2011.
- Notification aux Personnes Publiques Associées (PPA).
- Etude de concertation et débat au Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Bilan de concertation par délibération du Conseil Municipal.
- Enquête publique.
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme en Conseil Municipal.

La procédure peut durer de 8 à 36 mois.

M. LE MAIRE : Je crois que nous l'avions estimée entre deux et trois ans.

En fait, il s'agit tout simplement de lancer le jalon concertation, affichage, dans le cadre du processus de Plan Local d'Urbanisme.

Oui, Roger ?

M. MARIE : Il n'y a pas de prix indiqué, il n'y a pas de budget.

Cela veut dire que c'est gratuit, que cela va se faire pour rien ?

M. LE MAIRE : En fait, nous avons déjà payé.

L'étude du Plan Local d'Urbanisme a été confiée à la Société ORGECO, suite à un appel d'offres. Le montant TTC est de 53 281 € et nous l'avions estimé à 60 000 €.

M. MARIE : Tout le monde comprend bien pourquoi j'ai posé la question.

Nous avisons les personnes dans le bulletin municipal, nous faisons des réunions publiques pour discuter avec eux de ce qu'ils pensent. Ca va, nous savons faire.

C'est bien parce que la loi nous oblige à faire venir des enfonceurs de portes ouvertes, des cabinets exprès, qui viennent enquêter auprès des personnes que nous connaissons, nos voisins, pour demander ce qu'ils pensent, alors que nous pouvons le faire, que nous sommes obligés de dépenser 53 000 €.

Cela me « gonfle » ces choses-là, je le redis encore une fois.

Nous voulons faire un Plan de Développement Durable, nous discutons avec les personnes de ce qu'ils veulent, comment ils veulent. Pourquoi est-ce que nous sommes obligés de faire venir des cabinets d'expertise qui vont aller taper à la porte de nos voisins pour demander ce qu'ils pensent, alors qu'ils nous le disent tous les jours et que nous n'avons qu'à aller les voir pour leur demander !

M. LE MAIRE : En fait, le Plan Local d'Urbanisme remplace le Plan d'Occupation des Sols.

C'est une obligation pour toutes les collectivités, sinon plus personne ne pourra déposer un permis de construire par la suite. C'est une obligation.

C'est plus compliqué que cela. En fait, le Plan Local d'Urbanisme tient compte de l'avenir du territoire, ce que nous voulons préserver, là où nous voulons construire ou ne pas construire. Quelle est l'activité économique que nous souhaitons et où nous la souhaitons, réserver effectivement les terres, nous pensons aussi aux terres agricoles. Là c'est important, puisque ça fait partie du PLU.

Bien évidemment, cela tient compte du SCoT, du Schéma de Cohérence Territoriale. Cela veut dire que le SCoT est applicable sur tout l'arrondissement, c'est-à-dire jusqu'Orchies, et le SCoT fait référence.

Cela veut dire que si notre Plan Local d'Urbanisme n'est pas conforme au SCoT, notre Plan Local d'Urbanisme est tout simplement rejeté.

Le SCoT garantit, sur un territoire, la cohérence en termes de quotas de constructions, d'habitations et de zones à urbaniser ou non.

Les services de la ville, aujourd'hui, ne sont pas formés et n'ont pas la compétence (ce n'est pas un reproche), à ce niveau-là, de qualification. C'est vraiment de l'ingénierie, c'est bien la compétence que je dis, elle n'est pas sur Sin-le-Noble et nous la trouvons à travers ces cabinets, tels qu'ORGECO.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Josyane ?

Mme BRIDOUX : A l'époque du POS, nous avons aussi dû faire appel à un cabinet, car le zonage ce n'est pas du tout évident et je pense que c'est quand même beaucoup plus compliqué de demander ce que son voisin veut, car d'abord il y a l'intérêt général et les intérêts particuliers, et, parfois, il y a conflit entre les deux.

Il faut bien des arbitrages et, pour avoir les arbitrages, il faut aussi voir le schéma global.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII.2 - Cession de deux maisons d'habitation sises 153 et 153 A – Rue Ghesquière

M. CORDONNIER : Cession de deux maisons d'habitation sises 153 et 153 A, rue Ghesquière.

La ville de Sin-le-Noble est propriétaire de deux immeubles contigus sis aux 153 et 153 A, rue Ghesquière et cadastrés en section AS 589 : 67 m² et AS 590 : 52 m².

La mise en vente de ces immeubles se justifie pleinement, dans la mesure où la ville de Sin-le-Noble n'envisage pas de les démolir, ni de les réhabiliter.

Ces immeubles, en très mauvais état, ont fait l'objet d'une évaluation domaniale et leurs valeurs vénales ont été fixées, respectivement à 11 700 € pour la parcelle AS 589 et à 8 250 € pour la parcelle AS 590.

Le futur acquéreur devra proposer des garanties quant à la qualité du projet de rénovation soumis à l'avis du Bureau Municipal.

Il vous est proposé de charger Maître Eric ALLARD, Notaire associé rue Carnot à Douai, de la mise en vente de ces deux immeubles et des formalités de publicité.

Les frais notariés inhérents à la future transaction seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 024 du budget communal.

Derrière, vous avez le plan.

Alors pour ceux qui ne connaissent pas bien, c'est la rue Lebas, la rue Ghesquière et il y a un passage qui se termine par une voyette dans la rue Ghesquière et il y a deux maisons collées l'une à l'autre, et ce sont ces deux maisons.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'elle s'appelle rue Ghesquière aussi, c'est peut-être anormal qu'elle s'appelle rue Ghesquière.

M. CORDONNIER : Les adresses, c'est 153 et 154, rue Ghesquière.

M. LE MAIRE : Madame MASCLLET ?

Mme MASCLLET : Ce n'est pas une question, c'est plutôt une suggestion.

Là, il y avait plusieurs cessions et les plans ne sont pas toujours lisibles.

C'est un peu difficile, parfois, pour se repérer.

Est-ce qu'il ne serait pas possible de mettre des photos, enfin en PowerPoint, pour que nous puissions nous rendre compte ?

M. LE MAIRE : Effectivement, Madame MASCLLET, je crois qu'une photo aérienne captée sur Google serait peut-être plus lisible.

Effectivement, là c'est un plan cadastral qui ne donne pas forcément une bonne idée d'où nous nous situons. Nous prenons acte de votre suggestion.

Quand vous prenez la rue Jean-Baptiste Lebas ou la rue Ghesquière, en fait, ça débouche sur les deux voies. Le plus simple pour vous, c'est de descendre la rue Ghesquière à partir de la rue de Verdun et juste avant le quartier Sainte-Barbe qui est sur votre droite, vous avez une allée que vous pouvez prendre en partie en voiture, mais vous ne pouvez pas aller de l'autre côté en voiture. A un moment donné, la voie se rétrécit et cela empêche une voiture de ressortir vers la rue Ghesquière. C'est vraiment juste avant la résidence Sainte-Barbe..., les maisons.

La première maison de la Résidence Sainte-Barbe qui est sur votre droite, c'est juste avant et 50-60 m après, vous avez deux immeubles qui appartiennent à la ville et qui font l'objet de cette délibération.

Vous noterez également, qu'il est précisé dans cette délibération, que le projet, évidemment, sera validé en Bureau Municipal.

Cela veut dire que nous vendons, mais nous ne vendons pas pour n'importe quoi.

Et ce sera valable pour toutes les ventes d'immeubles de la ville.

M. CORDONNIER : Ces deux maisons n'ont pas de terrains attenants.

M. LE MAIRE : En fait, elles sont libres d'occupation. Enfin, j'ai l'impression de les avoir toujours connues comme ça.

Je ne sais pas depuis quelle année elles sont vides.

Toujours est-il qu'il n'y a aucun projet de la ville à cet endroit et nous ne trouvons aucune raison de ne pas remettre sur le marché, ces deux bâtiments.

M. CORDONNIER : Et en plus, il y a une maison abandonnée, en ruine également, juste après, qui colle à ces deux maisons.

M. LE MAIRE : Ca nous fait 20 000 € qui rentrent dans les caisses pour deux immeubles qui étaient là, en attente de je ne sais quoi.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.3 - Cession d'une maison d'habitation sise 28, rue Edouard Vaillant.

M. LE MAIRE : Point suivant, Daniel ?

M. CORDONNIER : Cession d'une maison d'habitation sise 28, rue Edouard Vaillant.

La ville de Sin-le-Noble est propriétaire d'une ancienne maison d'habitation sise 28, rue Edouard Vaillant et cadastrée en section BC n°30 pour une superficie de 59 m². Cet immeuble a été acquis par voie de préemption en 2008.

C'est la maison qui fait le coin avec le parking Jacquart, en passant par la rue Edouard Vaillant.

La mise en vente de cet immeuble se justifie pleinement, dans la mesure où la commune n'envisage pas de la démolir. Le projet d'extension du parking Jacquart, sur cette seule parcelle, ayant été abandonné suite, un peu,

au rachat de la maison qui fait le coin de la rue de Verdun et de la rue Vaillant, qui a été vendue à la BANQUE POPULAIRE. Il n'y a plus tellement d'utilité de garder cet immeuble.

Par courrier, en date du 08 février 2011, la ville de Sin-le-Noble a proposé aux acquéreurs évincés à l'époque, à savoir Monsieur et Madame MEGHERBI, l'acquisition de cet immeuble, dans le cadre de l'exercice du droit de rétrocession, conformément à l'article L213-11 du Code de l'Urbanisme. Ceux-ci ne sont pas intéressés.

Cet immeuble, en mauvais état, a fait l'objet d'une évaluation domaniale et sa valeur vénale a été fixée à 10 000 €.

Le futur acquéreur devra présenter, également, des garanties quant à la qualité du projet de rénovation, soumis à l'avis du Bureau Municipal.

Il vous est proposé de charger Maître Eric ALLARD, Notaire associé rue Carnot à Douai, des formalités de publicité et de mise en vente de cet immeuble.

Les frais notariés inhérents à la future transaction seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 024 du budget communal.

M. LE MAIRE : Madame JUPIN, puis ensuite Monsieur CHOTIN.

Mme JUPIN : Juste une petite précision.

Si nous suivons bien la délibération, la maison n'a toujours pas été vendue ? Ca va venir ?

M. LE MAIRE : Oui, cette délibération permet de la mettre en vente.

Mme JUPIN : Si c'est la maison à laquelle je pense, des travaux ont déjà été commencés.

M. LE MAIRE : Non.

C'est la dernière maison avant d'aborder le parking.

M. CORDONNIER : C'est la maison juste avant, où il y a des travaux.

M. LE MAIRE : Non, j'espère...

Mme JUPIN : C'est pour cela que je posais la question, car comme j'ai vu qu'il y avait des travaux de commencés.

M. LE MAIRE : Non.

Sinon, nous aurions eu affaire à un squatteur.

Je peux vous assurer que la maison n'est pas vendue.

Mme JUPIN : Un squatteur qui fait des travaux, ce n'est pas connu, quand même.

M. LE MAIRE : D'une, il y a deux conditions, c'est qu'elle soit bien vendue et la vente est conditionnée par le projet présenté par le futur acquéreur.

59 m² de surface...

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Tout simplement, ce bâtiment a été acquis par voie de préemption en 2008, quel était le montant ?

M. CORDONNIER : 30 000 €.

M. CHOTIN : Nous avons gagné 20 000 €, nous allons les reperdre ?

C'est clair, non ?

M. CORDONNIER : Oui, tout à fait

L'estimation n'est pas faite par nous, c'est fait par les Domaines.

M. CHOTIN : Oui, mais la valeur comptable du bâtiment est quand même là, non ?

Nous n'avons pas amorti cette affaire-là ?

M. CORDONNIER : Tout à fait, nous ne l'avons pas amorti.

Mais il faut voir dans quel état il est, cet immeuble.

Comme des personnes sont intéressées, notamment celui qui fait les transformations de la maison avant, voilà un petit peu pourquoi.

Nous n'allons pas les laisser tomber en ruine et si nous voulions refaire des travaux dans cette maison, il faudrait l'abattre et refaire toute une façade.

M. CHOTIN : Nous avons quand même perdu 20 000 €.

J'avais déjà posé une fois une question, à savoir si nous avons évalué le montant de nos propriétés, si je puis dire, la valeur immobilière de tous les bâtiments de la Mairie.

Est-ce que nous avons déjà fait ce travail-là ?

M. LE MAIRE : L'évaluation des biens immobiliers, oui.

Il y a un état des biens immobiliers qui est réalisé.

C'est une obligation, puisque, effectivement, là, par exemple, nous renouvelons l'assurance pour quatre ans et dedans il y a les biens immobiliers, bien sûr.

Il y a forcément une évaluation des biens immobiliers de la ville.

Pour votre information, dernièrement nous avons procédé, avec le Trésor Public, à des exonérations d'immeubles qui appartenait à la collectivité et qui faisaient l'objet d'impôts fonciers.

Nous sommes en train de supprimer cela.

M. CHOTIN : Simplement, car nous avons un patrimoine immobilier, l'intérêt, c'est de l'entretenir et pas de le laisser se dégrader.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. CHOTIN : C'est à l'ordre du jour dans beaucoup de sociétés et d'associations.

M. LE MAIRE : Bien sûr, et c'est pour cela que les délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui, ce sont des immeubles qui ont été achetés à une époque. Peut-être qu'à cette époque, il y avait un projet. Toujours est-il, qu'aujourd'hui..., après, les années passent, j'imagine qu'il y a quand même quelques années ou voire des dizaines d'années. Le bien immobilier qui a été acheté à une certaine valeur, perd de sa valeur, car il devient vétuste, non entretenu, tout se dégrade et c'est le cas pour cette maison rue Edouard Vaillant.

Elle a été achetée 30 000 € à une époque, elle en coûte 10 000 € aujourd'hui, mais la question, finalement, ne se pose plus..., c'est qu'il faut la vendre puisqu'il n'y a plus de projet. De toute façon, elle dévalue et bientôt ce sera une ruine qu'il faudra démolir et, par conséquent, engager des coûts de fonctionnement.

M. CHOTIN : Il y a une affaire à faire, là.

M. LE MAIRE : Oui.

M. REANT : Dans la DM, comme vous pouvez voir, le patrimoine est mis à jour et il y avait du retard. Au Trésor Public, on me met des choses à jour.

Il y avait un terrain qui avait été donné en 2002 à NOREVIE, pour le franc symbolique, et, pour réajustement, il y a 243 000 €. Mais c'est du patrimoine, c'est une opération d'ordre. C'est la mise à jour de notre patrimoine.

M. CHOTIN : Nous le donnons pour le franc symbolique, mais, sur le plan comptable, il a sa valeur réelle.

M. REANT : Oui, mais c'était en 2002, ce n'était pas nous.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.4 - Cession de parcelles communales – Courée Douce, rue de Verdun et rue Edouard Vaillant.

M. LE MAIRE : Je vous propose de vous soumettre le projet de délibération suivant, qui concerne la Courée Douce.

La Courée Douce, c'est entre la rue Edouard Vaillant et la rue de Verdun et vous passez sous un porche, d'ailleurs.

La ville de Sin-le-Noble est propriétaire d'un ensemble de parcelles ; vous voyez toutes les parcelles énumérées, ce qui représente une superficie totale de 733 m². Vous avez des parcelles qui sont situées rue Edouard Vaillant et d'autres rues de Verdun.

7 parcelles sont mises en vente et cette vente est justifiée, la ville n'ayant pas de projet sur ce secteur.

L'ensemble de ces parcelles est estimé, évaluation domaniale, à 50 000 €.

Il vous est proposé de charger Maître Stéphanie LE GENTIL, Notaire associée à Douai, de procéder aux formalités de publicité et évidemment de procéder à la vente de cet immeuble. Bien sûr, le futur acquéreur devra apporter toutes les garanties sur la qualité du projet de rénovation. Voilà, 50 000 € pour ces différentes parcelles, Courée Douce.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.5 - Marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffages, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux et de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de la ville de Sin-le-Noble – Avenant n°2

M. CORDONNIER : Marché de prestations liées à l'exploitation des installations de chauffages, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux et de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de la ville de Sin-le-Noble, avenant n°2.

Je vais peut-être vous faire grâce du début.

L'objet de l'avenant n°2 consiste à rajouter les bâtiments suivants :

- RASED.
- CCAS.
- Service culture et fêtes.
- Perception.
- Espace René Char aux Epis.
- Maison de Quartier Nelson Mandela à La Montée.

M. LE MAIRE : C'est un avenant qui concerne une mise à jour de nos installations de chauffages.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Roger ?

M. MARIE : Je vois qu'il y avait encore le chauffage du RASED et du CCAS qui était géré par les services municipaux, qui était en régie municipale.

Le RASED et le CCAS, qui étaient encore en régie municipale, vont passer dans ce contrat-là, avec DALKIA. C'est ce que dit la délibération, c'est ce que j'ai lu.

Alors moi, ma question, c'est « qu'est-ce qui reste en régie municipale ? »

M. CORDONNIER : Il n'y a plus rien.

M. MARIE : Tout est transféré à DALKIA.

Moi qui suis plutôt pour que tout soit géré en régie municipale, j'ai tout gagné, là. DALKIA va faire des affaires supplémentaires.

M. LE MAIRE : Oui,

Madame MASCLET ?

Mme MASCLET : Nous pourrions peut-être avoir les raisons, justement, de ce changement. Pourquoi ce passage ?

M. LE MAIRE : Simplement une prise en compte, par la société qui est attributaire, du marché de maintenance chauffage, qui est en l'occurrence DALKIA, car cela ne l'était pas jusqu'à présent. Par exemple, le CCAS n'était pas dans le contrat de maintenance chez DALKIA, c'était la ville qui devait s'en charger.

Mme MASCLET : Mais pourquoi avoir voulu faire ce changement ? Les services municipaux ne peuvent plus le faire ?

M. LE MAIRE : C'est simplement une mise à niveau de ce contrat avec la Société DALKIA, puisque la Société DALKIA a en charge la maintenance du chauffage de tous les bâtiments communaux.

Oui, Madame JUPIN ?

Ensuite, il y a Maurice puis Guillaume.

Mme JUPIN : Une Taxe Professionnelle est reversée à la CAD, ou non ?

M. LE MAIRE : La Taxe Professionnelle n'existe plus, c'est la Cotisation Foncière des Entreprises qui s'applique, Alors, toute entreprise installée sur le territoire de la CAD paye cette CFE.

Il me semble que DALKIA a un bureau à Douai, sur les boulevards Paul Hayez.

Mme JUPIN : C'est sûr, ou il vous semble ?

M. LE MAIRE : Je suis sûr.

Évidemment, nous ne sommes pas à l'abri, dans le cadre de maintenances, si le bureau se trouve à Cambrai, effectivement la CFE est due à Cambrai.

Je vous rejoins Madame JUPIN, effectivement il y a la notion de proximité, mais nous ne pouvons pas toujours favoriser les entreprises locales, il y a des Codes de Marchés Publics qui existent.

Mme JUPIN : Mais une société qui travaille pour la commune, sans forcément habiter sur cette commune, n'est pas tenue, quand même, de verser à la CAD ?

M. LE MAIRE : Non.

C'est toute entreprise installée sur le territoire de la CAD, ou sur un territoire, paye des taxes.

Pour préciser, si une antenne est installée sur le territoire de Sin... Imaginons que DALKIA ait une antenne sur Sin-le-Noble et qu'il n'y en ait pas sur le territoire du douaisis, forcément cette antenne paiera une taxe de CFE sur le territoire de la CAD, pour la CAD.

M. WANNEPAIN : Je suis étonné que nous ayons mis deux chaudières sur un seul bâtiment, Service culture et fêtes et de la perception.

Je vois mal une chaudière en bas et une chaudière en haut. Là, je ne comprends pas.

Service culture et fêtes et perception, c'est le même bâtiment, c'est un bâtiment communal et cela, je ne comprends pas. Nous mettons des thermostatiques et nous mettons une chaudière, mais pas deux chaudières.

M. CORDONNIER : Les deux chaudières sont en cave.

Elles ont été changées, car la chaudière de la perception était tombée en panne et pas réparable. Elles ont été changées et comme nous avons fait les travaux pour la partie culture, nous avons remis une chaudière, car lorsque la perception est fermée, il faudrait fermer aussi la chaudière pour les deux.

M. WANNEPAIN : Il faut mettre des thermostatiques.

M. CORDONNIER : Oui, nous pouvons mettre des thermostatiques, mais c'est un coût supplémentaire aussi. Ce n'est pas pour rien, quand même, les thermostatiques.

M. LE MAIRE : Encore faudrait-il que les employés de la perception ferment le thermostat quand ils partent ! Guillaume ?

M. KRZYKALA : Là nous venons de mettre un avenant sur ces différents bâtiments communaux, mais avant, qui le faisait ?

C'étaient les Services de la ville ou une entreprise extérieure, ou DALKIA, mais par rapport à un avenant que nous n'avions pas vu ou une prestation supplémentaire ?

M. CORDONNIER : Pour la perception, c'était nous.

Par contre, pour René Char, ça vient d'être fait, ça vient d'être transformé.

Et pour la Maison de Quartier Nelson Mandela, c'est pareil, c'est tout neuf, il a donc fallu également un contrat de maintenance.

M. WANNEPAIN : Pour Mandela, il n'y a pas une garantie de deux ou trois ans, pour le chauffage ?

M. CORDONNIER : Pour l'installation du chauffage, oui, pour la chaudière, il y a une garantie.

M. WANNEPAIN : Il y a donc une maintenance qui est prévue.

M. CORDONNIER : Je ne saurais pas te dire, de tête, pour combien d'années, mais il y a une garantie.

Le chauffage, ce n'est pas décennal, c'est soit un an, soit deux ans.

M. LE MAIRE : Bien.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cet avenant, qui nous permet de raccrocher des installations qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, dont vous avez la liste, au contrat de maintenance ?

Madame JUPIN ?

Mme JUPIN : Non, je ne veux pas intervenir sur la décision par elle-même.

C'est juste que Monsieur VAN NIEUWENHUYSE est parti et j'ai son pouvoir, comme je voudrais voter pour lui.

M. LE MAIRE : Pouvoir de Monsieur Jean-François VAN NIEUWENHUYSE à Corinne JUPIN.

Après ces débats, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.6 - Renforcement de la défense incendie, rue de Waziers à Sin-le-Noble – Convention

M. LE MAIRE : Point suivant.

M. CORDONNIER : Renforcement de la défense incendie, rue de Waziers à Sin-le-Noble – Convention.

Pour améliorer les capacités de ses hydrants de la rue de Waziers, en débit et pression, et les rendre conformes aux prescriptions des circulaires ministérielles n°465 du 10 décembre 1951, la ville souhaite profiter du renouvellement de la canalisation par le SIADO, pour redimensionner le diamètre nominal de la conduite.

Le SIADO s'apprête, en effet, à réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement d'une conduite en fonte de diamètre 80 mm par une conduite en PVC d'un diamètre de 140.
- Renouvellement ou reprise des 110 branchements.

- Maintien et raccordement à la nouvelle canalisation des poteaux incendie existants.

Il vous est proposé d'accepter ces travaux et d'autoriser le Maire à signer une convention avec le SIADO visant :

- A définir les aménagements nécessaires aux ouvrages d'eau potable.
- A régler les modalités techniques et financières de la réalisation des travaux sur le réseau du SIADO.

Le coût du surdimensionnement du réseau posé par le SIADO, rue de Waziers, sera pris en charge par la ville.

Le montant total des travaux est estimé à 197 592,33 € HT dont 13 989 € HT pris en charge par la ville, qui représentent les travaux de renforcement défense incendie. Les 183 603,33 € représentent les travaux de renouvellement pris en charge par le SIADO.

La dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice courant, au chapitre 23.

M. LE MAIRE : Josyane ?

Mme BRIDOUX : Et qui va s'occuper du revêtement quand ce sera fini ?

M. CORDONNIER : Il va y avoir un constat d'huissier avant les travaux.

Mme BRIDOUX : Avant les travaux, il y avait des trous.

Après les travaux, il faut encore qu'il y ait des trous ?

M. CORDONNIER : Non, cela va être refait.

Ce sera même mieux.

Mme BRIDOUX : La tranchée, elle ne sera que sur un côté de la route.

Faisons attention qu'il n'y ait pas, après, un affaissement bizarre.

M. CORDONNIER : Ce n'est pas sûr.

Il y aura peut-être des traversées, car ils ne sont pas bien sûrs des positions de tuyaux en sous-sol.

Mme BRIDOUX : D'accord.

M. LE MAIRE : La route ne sera pas refaite, elle n'est pas programmée.

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Nous changeons de diamètre pour dire d'avoir un débit suffisant concernant la lutte incendie. Est-ce que les bouches d'incendie vont être changées ? Est-ce qu'elles sont encore compatibles ?

M. CORDONNIER : Les bouches, oui, car le dimensionnement ne sera plus pareil.

Il faudra les mettre aux dimensions de la nouvelle canalisation.

M. CHOTIN : Il y aura des travaux à faire sur les bouches d'incendie.

M. CORDONNIER : Et il y aura du débit supplémentaire, en prévision, aussi, du lotissement de la Houlette, où il faudra également alimenter en eau et également en bouches d'incendie.

M. CHOTIN : Et nous avons la facture ?

Nous savons le montant ?

Nous n'avons pas évalué ces travaux-là, si ?

M. LE MAIRE : En fait, vous trouvez dans la convention, à l'article 2, la description technique des travaux, Jean-Michel.

Les poteaux d'incendie existants sont maintenus et raccordés sur la nouvelle canalisation.

Je rappelle que la défense incendie est de la responsabilité de la ville.

Roger ?

M. MARIE : C'est une bêtise, mais c'est juste pour remarquer qu'il était grand temps que nous nous conformions à la circulaire ministérielle du 10 décembre 1951. Cela fait seulement 50 ans.

Heureusement que nous sautons sur l'occasion, car elle va être abrogée, là. Il faut se dépêcher de la respecter. Nous avons failli passer le siècle, là. Et heureusement qu'il n'y a pas de pénalité de retard, comme quoi les circulaires ministérielles ça n'engage absolument personne dans ce pays, c'est bon à savoir.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.7 - Cession d'une partie de la parcelle communale BC836, rue Edouard Vaillant

M. LE MAIRE : Dernier point, Daniel ?

M. CORDONNIER : Cession d'une partie de la parcelle communale BC836, rue Edouard Vaillant. C'est au coin de la rue Edouard Vaillant et de la rue Ampère.

La ville de Sin-le-Noble est propriétaire d'une parcelle cadastrée en section BC836.

Monsieur Jean-Christophe ROUZE est propriétaire de la parcelle BC208 sise 119, rue Edouard Vaillant, a émis le souhait d'acquérir une partie de 32 m² de la parcelle BC 836 : 178 m², afin d'agrandir sa propriété.

La valeur vénale de la parcelle BC836 a été fixée à 1 280 € par le service des Domaines.

Il vous est proposé :

- De céder, à Monsieur Jean-Christophe ROUZE, une partie de la parcelle BC836, pour 32 m², au prix de 1 280 €.
- De dire que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- De charger Maître DELATTRE, Notaire, 319, boulevard Paul Hayez à Douai, de la rédaction de l'acte à intervenir et Monsieur le Maire de sa signature.

La recette sera imputée au chapitre 024 du budget communal.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

Est-ce qu'il y a des questions sur la vente de ces 32 m² ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X - Culture, fêtes et communication

X.1 - Saison théâtrale 2011/2012 – 19^{ème} Coups de Théâtre – Tarifs

M. LE MAIRE : En l'absence de Marina, je vais évoquer la saison théâtrale 2011/2012.

Sur la tarification, concernant les 19^{ème} Coups de Théâtre :

- 8 € pour le tarif plein.
- 5 € pour le tarif réduit.

L'abonnement pour l'ensemble de ces spectacles, que vous trouvez dans la seconde délibération : 25 €.

Une carte famille, c'est un renouvellement, nous l'avons déjà adoptée l'année précédente (en 2010) : 10 €.

Et évidemment, gratuité pour les groupes scolaires et les centres sociaux.

Est-ce que vous avez des questions sur cette tarification ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.2 - Saison théâtrale 2011/2012 – 19^{ème} coups de théâtre - Contrats

M. LE MAIRE : Dans la délibération, vous avez la programmation de la saison théâtrale, ainsi que son coût TTC.
Est-ce que vous avez des questions ?

M. DUPONT : Dans la liste des contrats qui nous sont proposés, il manque celui de VOLTE-FACE, est-ce que c'est un oubli ou est-ce qu'il va arriver ?

M. LE MAIRE : Peut-être qu'il n'est pas signé.

M. BRIDOUX : Il n'est peut-être pas arrivé.

M. LE MAIRE : Je vérifie au cas où nous aurions une différence entre tes documents et le mien, mais je ne le vois pas non plus.

Nous vérifierons, Benjamin, si le contrat est en cours ou si c'est un oubli.

VOLTE-FACE, par la Compagnie EVEREST PRODUCTIONS.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme MASCLET : J'aurais voulu savoir quel est le budget total pour cette saison théâtrale et l'évolution par rapport à l'année dernière ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, Marina DABONNEVILLE aurait été plus à même de répondre.

Simplement, sur le budget consacré à ces 19^{ème} Coups de Théâtre, le coût est moins élevé, d'où la baisse des tarifs des spectacles.

Mme MASCLET : Pourquoi moins ?

M. LE MAIRE : Je crois qu'il était à 10 ou 11 € l'année dernière en tarif plein et, en tarif réduit, il devait être à 8 € (de mémoire, je vous parle de mémoire).

Mme MASCLET : Je n'ai pas compris, en fait.

M. LE MAIRE : Il vous sera précisé au prochain Conseil, le budget consacré.

Je posais la question par rapport à l'année dernière, budget global par rapport à l'année dernière.

Mme BRIDOUX : C'est moins.

M. LE MAIRE : C'est moins.

Mme BRIDOUX : C'est moins, mais je crois qu'il y a un spectacle en moins.

M. LE MAIRE : Et ce moins est répercuté sur les tarifs.

Mme BRIDOUX : Et de combien, ce sera dit la fois prochaine.

M. LE MAIRE : Et franchement, je n'ai plus en mémoire de combien.

Mme MASCLET : Vous pourriez nous préparer un comparatif pour la prochaine fois ?

M. LE MAIRE : Absolument, bien sûr.

Mme MASCLET : Merci.

M. LE MAIRE : Malheureusement, Marina DABONNEVILLE m'a fait part, juste avant d'entrer, qu'elle ne pouvait pas assister au Conseil Municipal, sinon je me serais préparé à vos questions.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI - Personnel communal

XI.1 - Recrutement d'un collaborateur de Cabinet

M. LE MAIRE : Il vous est demandé de créer le poste de collaborateur du Cabinet selon les articles 110, etc. Concernant ce poste de collaborateur du cabinet, la personne est déjà en place depuis le mois d'août et il travaille, pour l'instant, à mi-temps.

Madame LALART ?

Mme LALART : Deux petites questions.

Un mi-temps jusque quand ? C'est-à-dire, est-ce qu'il passerait à temps plein ?

Et deuxième question, quelles sont les missions du chef de Cabinet, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Le contrat qui est passé avec lui, c'est un mi-temps jusqu'à la fin de l'année et avec une probabilité de passer à temps plein à partir de l'année prochaine, si nous avons tous les éléments qui nous permettent d'assurer le maintien de ce chef de Cabinet.

Les missions :

- Préparation des interventions publiques.
- Tout ce qui est, évidemment, courriers à tonalité politique.
- Recherches documentaires.
- Les relations avec les élus et les autres collectivités.
- Et puis, évidemment, il m'assiste dans toutes décisions politiques et le suivi de leur mise en œuvre.
- Il assiste également la majorité municipale, le Bureau Municipal, dans ses réunions, les audiences et les rencontres publiques.
- Il m'assiste dans mes différentes tâches de maire.

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Quelle a été la procédure de recrutement ?

M. LE MAIRE : Un CV, tout simplement, une décision directe du maire, pour un recrutement temporaire entre le mois d'août et fin septembre, tout simplement.

Le mode de recrutement, c'est simplement un CV que j'ai reçu parmi tant d'autres et puis, effectivement, j'ai pris la décision de m'attacher d'un collaborateur de Cabinet du maire.

Madame LALART ?

Mme LALART : A-t-on les moyens, en ce moment, de se payer un chef de Cabinet ?

M. LE MAIRE : J'en ai besoin !

M. CHOTIN : Nous allons peut-être encore revendre quelques maisons...

M. LE MAIRE : Si nous n'avions que du patrimoine à vendre, nous nous en sortirions bien.
Il y a vraiment d'autres pistes de travail pour réduire ou pour trouver des pistes de recettes de fonctionnement.
Guillaume ?

M. KRZYKALA : Ca fait un peu sourire, quand la droite dit « *on va vendre quelques maisons* », mais quand nous sommes arrivés, nous, en 2008, nous avons quand même colmaté une fuite à la piscine qui a coûté bien plus que deux-trois maisons.

M. LE MAIRE : Josyane ?

Mme. BRIDOUX : Je voudrais dire qu'un collaborateur de Cabinet, ou un chef de Cabinet, pour une ville de 17 000 habitants, ça n'a rien de scandaleux.

Il est vrai que je relève souvent les problèmes budgétaires et c'est une inquiétude qui persiste. J'attends avec impatience la fin de l'année pour voir l'excédent que nous aurons.

Les choses deviennent de plus en plus compliquées.

Les textes ne sont pas du tout évidents.

Quelquefois, vous pouvez vous pencher sur des textes, en ayant Internet, c'est très facile. Quant à les comprendre, c'est autre chose, quant à savoir leur application.

Il faudrait presque qu'un maire ait suivi des études de droit, des études en gestion, en économie, etc., en communication. Nous savons que ce n'est quand même pas du tout évident.

Il y a des villes autour de nous qui sont même un peu plus petites et certes, qui ont peut-être moins de problèmes budgétaires, qui ont des chefs de Cabinets. Étant donné la grandeur de la ville, je pense que...

C'est un poste qui est complément lié au maire, c'est pour cela que ça ne sera jamais un titulaire. C'est le type même de la fonction qui est politique, au sens du noble du terme.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame LALART et Monsieur Roger MARIE ?

Mme LALART : Simplement, je voulais savoir d'où venait cette personne ?

Alors, je ne sais pas si c'est une femme ou un homme.

Est-il issu du privé ?

Je vois que c'est un poste assimilé à celui d'un attaché territorial, je suppose qu'il n'est pas fonctionnaire ?

M. LE MAIRE : Non, il n'est pas du tout fonctionnaire. Il ne le sera pas, d'ailleurs.

C'est un contrat..., mais il faut ouvrir ce poste de collaborateur de Cabinet, puisque, aujourd'hui, c'est une mesure transitoire qui a été prise et que j'ai la possibilité, effectivement, de contractualiser.

Il faut y mettre un terme, ce contrat temporaire s'arrête à la fin du mois. Je propose de créer ce poste pour continuer avec lui.

Il vient du privé, il est lillois, il a une expérience de collectivités et de privé.

Il connaît le monde des collectivités et le monde politique.

Il est jeune, c'est un homme, et il a 30 ans, il s'appelle Rémy BELVAL, je crois que vous le verrez. Malheureusement, ce que je répète, c'est qu'il est à mi-temps, vous ne pouvez pas le voir d'une manière permanente, mais je crois que vous aurez l'occasion de le rencontrer prochainement. C'est un profil qui correspond à un collaborateur de Cabinet.

Son bureau est juste à côté du mien, là où était Marie-Jo avant. Il a pris ce bureau et Marie-Jo, qui est très contente d'ailleurs, a retrouvé son ancien bureau, beaucoup plus fonctionnel et beaucoup plus en adéquation avec sa mission.

Oui, Roger MARIE ?

M. MARIE : Je n'ai rien contre ce garçon, c'est sans doute utile, encore que..., le travail du maire est de plus en plus compliqué, cela, je suis d'accord.

Effectivement, il y a tout un fatras de textes qui rendent les choses encore plus compliquées. Il y a les problèmes d'assurances, de responsabilité, etc., mais enfin, ce n'est même pas, avec un chef de Cabinet à mi-temps, que ça résoudra le problème dans ce cas-là.

Il faudrait des conseillers juridiques, il faudrait tout. Je ne sais pas si c'est utile, pourquoi pas.

Moi, je vois cela d'un autre point de vue.

Je me souviens, quand même, que du temps où nous étions conseillers d'opposition sous la magistrature de Madame PEZIN, nous lui reprochions d'embaucher beaucoup de cadres A, pas beaucoup de personnes pour faire le travail à la base, et c'est cela qu'il fallait et ça multipliait quand même les cadres, les techniciens... Cela ne nous plaisait pas et nous le disions.

Je ne dis pas que nous sommes partis pour, mais il faut se méfier.

D'autant plus si nous pensons que l'an prochain, il va être à temps plein. Nous investissons dans des postes de politiques, de responsables, mais enfin ce qui compte, quand même, c'est ce que les sinois vont voir, c'est le travail au plus près.

Voilà, c'est juste pour dire qu'il faut se méfier, je ne sais pas, je veux bien voter pour si vous voulez, mais enfin je ne suis qu'à moitié pour. Je serais presque tenté de m'abstenir pour cela.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Dans la mesure où nous n'avons pas vu cela au budget, Monsieur le Maire, je m'abstiendrai.

Je préfère voir venir après notre budget, puis calculer et voir si nous pourrons, l'année prochaine, avoir un collaborateur de Cabinet, mais pour l'instant, je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Benjamin ?

M. DUPONT : Je rejoins également les propos de Guillaume, je m'abstiendrai sur ce poste.

M. LE MAIRE : D'accord.

S'il n'y a plus de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 20.

Qui est contre ? 5.

Qui s'abstient ? 8.

Merci.

ADOPTE

XI.2 - Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet suite à l'examen professionnel

M. LE MAIRE : Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, c'est suite au passage d'un concours, la personne a eu son concours.

Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet, à partir du 1^{er} octobre, suite à un concours.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme BRIDOUX : Je voudrais simplement féliciter le personnel qui passe des concours et qui réussit.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V - Jeunesse et Sports

V.1 - Subvention exceptionnelle au club « Les Epis Foot »

M. LE MAIRE : Avant les points divers, je vous propose de passer à Jeunesse et Sports, Vincent ?

M. CAMPISANO : Subvention exceptionnelle au Club « Les Epis Foot ».

Le Club « Les Epis Foot » a connu une reprise en main de ses activités par un nouveau bureau associatif fin juin 2011. Celui-ci a sollicité la ville pour qu'elle lui apporte un soutien financier pour relancer les activités sportives et acquérir le matériel et les tenues nécessaires.

Il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

La dépense en résultant sera affectée au chapitre 6748.

M. LE MAIRE : Je voudrais apporter une précision sur cette demande de subvention exceptionnelle.

Initialement, la demande du club était de 3 500 €.

Sachez que c'est une nouvelle direction, « Les Epis Foot », dont le Président est Benkrinah ABDELGHRANI, avec une nouvelle équipe qui nous a fait bonne impression et qui semble partir sur la bonne voie. C'est-à-dire un club qui marche bien, qui fonctionne bien, sauf, qu'évidemment, les difficultés financières pour ce club sont bien réelles. Ils ont dû acheter du matériel pour pouvoir démarrer la maison footballistique, ballons, équipements, etc., et ils ont épuisé leur compte. Aujourd'hui, ils sont pratiquement débiteurs, puisque bien évidemment il faut payer les arbitres et le fonctionnement de ce club a un coût.

Nous avons pris la décision de leur verser, dans un premier temps, 1 500 € et, ensuite, de les rencontrer avant le prochain Conseil Municipal du 08 novembre, afin de faire le bilan, à la fois moral et financier de ce club. A partir de là, nous déciderons de l'attribution d'une seconde subvention exceptionnelle.

Moi, ils m'ont fait une bonne impression.

N'est-ce pas Vincent, je crois que nous pouvons leur faire confiance ?

C'est un club qui en a bien besoin et je pense qu'il a toujours été un peu ballotté depuis sa création, et je crois qu'ils ont montré leur bonne volonté pour que ça fonctionne bien.

Nous sommes prêts à les aider, évidemment, en mettant des réserves. C'est-à-dire que nous avons besoin de connaître leur bilan financier et, évidemment, ce que fait le club avec l'argent des contribuables.

Voilà ce qui vous est proposé pour le Club « Les Epis Foot. »

Est-ce que vous avez des questions ?

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Une question me vient tout de suite à l'esprit ; pourquoi pas de bilan aujourd'hui ?

M. LE MAIRE : C'est un club qui a été repris en juillet, dans l'état.

Ils n'ont pas trop de recul aujourd'hui sur ces comptes ; tout ce qu'ils savent, c'est que l'état de compte est comme ça.

Ils ont dû racheter, comme je l'ai dit tout à l'heure, de l'équipement, pour bien démarrer la saison et ils sont débiteurs.

Et quand je dis cela, il y aura bien, forcément, à un moment donné, une recherche du pourquoi de l'état des finances.

Il y avait une urgence, c'est de répondre, dans un premier temps, à cette demande de subvention exceptionnelle, pour qu'ils puissent continuer à assurer la saison jusqu'à la fin de l'année.

Je rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée au Club « Les Epis Foot » est de 5 500 €.

Je n'en sais pas plus aujourd'hui, Jean-Michel, malheureusement, puisque les délais étaient très courts. J'ai l'engagement écrit du Président et de sa direction sur la bonne volonté, pour assurer un bon fonctionnement et, aussi, car les adhérents et les licenciés payent leurs licences, point important. C'est dans un climat de confiance.

Cela veut dire que la ville les accompagne et je pense que c'est important ; c'est un club de foot situé aux abords des Epis, c'est-à-dire les enfants qui fréquentent ce club et les footballeurs sont avant tout des Epis. Je crois qu'il est important de les accompagner. Nous aurions pu penser, imaginer que le club de foot des Epis, nous faisons une croix dessus, mais la question ne se pose plus.

Oui, Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je vais leur faire confiance, je vais voter pour.

M. LE MAIRE : Jean-Michel, je te remercie, car il est vrai que nous pouvons nous tromper, mais il faut faire cette démarche, ils en ont besoin.

Franchement, j'ai senti un climat de confiance. Souhaitons..., mais il faut les accompagner.

Ils ont besoin d'y voir clair, mais nous aussi.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci pour le club.

Le rendez-vous sera pris avec le club avant le prochain Conseil Municipal du 08, où seront invités, la Commission Sports et également le Bureau Municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

XII - Divers

XII.1 - Schéma départemental des gens du voyage du Nord

M. LE MAIRE : Schéma départemental des gens du voyage du Nord. Ce n'était pas une obligation de passer cette délibération au Conseil municipal, puisque c'est plutôt un avis qu'une délibération.

Il y a un Schéma départemental dont le document est à votre disposition, si vous voulez le consulter. En fait, il fait 1,5 cm d'épaisseur. Si vous voulez, vous pouvez, et ça concerne ce que nous appelons « les gens du voyage. »

Les gens du voyage, et notamment l'installation des aires de grand passage et les aires d'accueil.

Sachez que sur le territoire de la CAD, il y a une aire de grand passage située devant chez RENAULT, sur deux communes, c'est-à-dire Lambres-lez-Douai et Cuincy.

Je rectifie par rapport à votre fiche, l'aire de grand passage, sur le territoire de Lambres-lez-Douai et de Cuincy, est de 150 places.

L'aire d'accueil qui se trouve sur deux communes, Sin-le-Noble et Dechy, c'est une aire d'accueil de 32 places.

Une différence entre l'aire d'accueil, qui consiste à les accueillir ; les caravanes, il y a des places de stationnement, et les bâtiments en dur sont les sanitaires et buanderies. Capacité : 32 places pour l'aire de Dechy et Sin-le-Noble.

En fait, sur le territoire de la CAD, il n'y a que quatre communes qui répondent à ce schéma départemental, Lambres-lez-Douai, Cuincy, Dechy et Sin-le-Noble.

L'objectif 2017 est de 150 pour le grand passage, de 32 pour Dechy - Sin-le-Noble.

L'objectif, c'est de passer, pour les aires d'accueil, à 80 places, entre la CAD, la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et la ville d'Orchies :

- 28 pour la CAD.
- 16 pour la CCCO.
- 4 pour Orchies.

Voilà l'objectif 2017.

Nous voyons également apparaître, dans ce document, la notion « d'habitat adapté », comme à Denain et comme à Lille.

Sachez qu'effectivement nous avons pu le voir dans la Voix du Nord, à Lille, la création d'habitats adaptés à destination des gens du voyage.

Et je sais que demain nous avons un Bureau Communautaire et il y a un avis sur le schéma départemental, et, effectivement, quelle est l'orientation qui sera prise par la CAD concernant l'accueil des gens du voyage.

C'est simplement un avis.

Il manque des places dans le Département du Nord sur l'accueil des gens du voyage.

Mme BRIDOUX : Et c'est une loi de 2001.

M. LE MAIRE : Oui, effectivement, c'est une loi de 2000 et vous l'avez sur votre projet de délibération : 05 juillet 2000.

Vous voyez, sur la fiche, une amélioration de l'accès des véhicules (dans le dernier paragraphe), d'un projet de 16 places.

Je préférerais que nous n'évoquions pas la ville d'Auby, ni la ville d'Aniche. Je crois que ce n'est pas à nous de déterminer où doivent se situer les lieux d'accueil, mais c'est bien une concertation de chaque collectivité pour l'installation de ces aires d'accueil.

Je crois qu'à la CAD, demain, il est question de créer 28 places supplémentaires en aire d'accueil et d'étudier la possibilité de logements adaptés.

Est-ce que vous avez des questions sur les gens du voyage ?

Roger ?

M. MARIE : Tiens, d'abord une bêtise, pour commencer.

Vous avez vu, au 3^{ème} paragraphe « le bon fonctionnement de l'air d'accueil », « a-i-r. » L'air d'accueil, « a-i-r », c'est celui qu'on sniffe, ce n'est pas celui où nous allons habiter. C'est « a-i-r-e », pour que nous puissions y habiter, c'est juste un détail.

Mais par ailleurs, plus sérieusement, on nous demande, à la fin, de donner un avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Moi, je suis plutôt d'accord avec les suggestions qui sont faites pour Sin, Dechy, Auby, Aniche, etc. Cela me convient, mais je me refuse, pour autant, à donner un avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, car quand vous écoutez les gens du voyage, ils vous disent « *il n'y a pas assez de place.* » Et effectivement, il y a un problème, même là où, a priori, il y avait assez de place en considérant les années précédentes, ça devient faux, car une partie des gens du voyage se sédentarisent, les enfants vont à l'école. Ça devient des endroits où ils stationnent plus que de bouger, ce ne sont plus des aires de passage et, effectivement, vous voyez les problèmes qui se posent dans d'autres communes tout près, le Maire d'Auby, dit « *j'ai une aire d'accueil, mais les gens du voyage s'installent ailleurs sur des terrains interdits* », parce qu'il est en manque de place. Donner un avis favorable à tout le schéma départemental d'accueil, je ne suis pas pour, je le dis.

Je donne un avis favorable à ce qui est préconisé pour notre zone et même là-dessus, je dirais une deuxième chose, je lis ce qui est dit « *pour notre secteur, il est souhaité que l'aire d'accueil...* », après, nous lisons « *par ailleurs, un projet de terrain familial de 15 places est préconisé.* »

Souhaité, préconisé, etc., les communes ne sont pas obligées de...

C'est cela le problème que je pose, aussi. Les communes devraient être obligées d'accueillir les gens du voyage, là aussi ce sont des gens qui vivent autrement, ils vivent en voyageant ; eh bien nous devrions les accueillir, c'est la moindre des choses ! Sinon, d'ailleurs, nous nous exposons à des occupations sauvages n'importe où. Cela devrait être dans les obligations des communes, comme d'avoir des logements sociaux, alors je sais que Neuilly n'a pas les logements sociaux qu'il faudrait, car il passe à travers.

Mais, là aussi, cette façon de procéder permet à des communes de passer à travers.

Voilà pourquoi je ne donne pas un avis favorable pour l'ensemble du schéma.

M. LE MAIRE : Mais nous pouvons, tout comme j'ai pu modifier effectivement cette fiche, émettre peut-être un avis favorable sur le schéma de l'arrondissement de Douai, qui consiste, effectivement, de passer de 32 à 80. C'est-à-dire 28 + 20, ça fait 48 places en plus et ça, ce sont les préconisations pour le douaisis.

Nous pouvons effectivement plutôt émettre un avis favorable sur l'arrondissement de Douai, qui consiste à passer de 32 à 80 places, sur le territoire du douaisis.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : C'est pour cela que par respect des gens du voyage, nous avons été dans les premiers, dans l'arrondissement, à créer cette zone entre Dechy et Sin-le-Noble, il y a les deux villes, car nous avons le problème de gens du voyage qui stationnaient tout près du lycée, par exemple.

M. LE MAIRE : Bien.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions ?

Vous êtes d'accord sur le fait de bien préciser les choses sur cet avis.

Je vous propose de soumettre au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

XII.2 - Projet de Rénovation Urbaine – demande de subvention GUP – Appel à projet axe 1

M. LE MAIRE : Par délibération du 10 mars 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'adopter le projet d'études, ce que nous appelons la GUP, qui s'inscrit pour la période de 2009 à 2013 et, bien sûr, concerne la rénovation urbaine des Epis et de La Montée.

Nous avons également sollicité l'aide financière de la Région, dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement des populations à l'innovation », lancé par la Région Nord-Pas de Calais – Direction du Développement Territorial.

Par délibération du 20 mai 2009, le Conseil Municipal avait décidé la mise en place d'Ateliers de Travaux Urbains comme supports de concertation et de participation des habitants.

La présente délibération concerne la reconduction de cette démarche pour l'année qui arrive.

Vous voyez les dépenses, 24 629 €, répartis pour 50-50 entre la Région et la ville.

C'est le volet social de la rénovation urbaine des Epis et de La Montée.

Roger ?

M. MARIE : Qui va toucher les 24 629 € ?

A qui cela va-t-il ?

M. LE MAIRE : Nous avons un prestataire.

Ca doit être le Cabinet HTC, de mémoire.

C'est pour payer entièrement le Cabinet. Cela ne correspond pas tout à fait à un salaire annuel. C'est une obligation dans le cadre de la rénovation urbaine : mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité et des Ateliers de Travaux Urbains.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.3 - Dénomination de la voirie de desserte du futur lotissement « Rue de La Houlette »

M. LE MAIRE : Là, c'est une dénomination, je dirai quelques mots sur le futur lotissement « rue de La Houlette. »

Josyane, sur l'appellation ?

Mme BRIDOUX : Il y a très longtemps que le fils de Monsieur DEMAY, qui s'appelait Gilbert aussi, d'ailleurs (si mes souvenirs sont bons), avait demandé qu'une rue porte son nom. Son épouse habite toujours rue de La Houlette et, dans la réflexion du petit groupe qui a travaillé sur les dénominations, notamment au Raquet, et qui travaillera encore sur les dénominations des Epis, nous avons pensé, collectivement, que mettre à l'honneur quelqu'un qui avait participé au dernier train de Loos, ça participait aussi du devoir de mémoire.

Comme Monsieur DEMAY habitait le coin, nous proposons que ce soit la rue qui va être créée par le lotissement de La Houlette, qui porte son nom.

Est-ce que son épouse est d'accord ?

Est-ce que nous avons fait les démarches ?

M. LE MAIRE : Oui, son épouse a donné son accord.

Mme BRIDOUX : Car le fils est décédé.

M. LE MAIRE : Madame JUPIN ?

Mme JUPIN : Je n'ai rien contre la dénomination de la rue, mais vous dites qu'un comité s'est réuni, je voudrais connaître la date, car logiquement je devrais en faire partie et je n'ai pas eu d'invitation.

Les dénominations, nous en avons discuté ici, je m'étais proposée, il y avait Fabienne qui se trouvait à l'arrière, elle l'avait noté, j'avais reconfirmé. Mais là, je n'ai pas eu d'invitation. Je m'étonne un peu qu'il y ait eu une dénomination de rue alors que je n'ai pas été conviée à une réunion.

Mme BRIDOUX : Celle-là ne faisait pas partie du travail demandé.

C'est parce que nous avons évoqué des personnes qui avaient été prises dans le dernier train de Loos en 44, alors que le débarquement avait déjà lieu, etc. A ce moment, il y a eu une réunion. Nous demanderons à la secrétaire de vous convoquer, c'est une erreur, ce n'est pas du tout volontaire et c'est comme cela que nous avons fait la dénomination au Raquet, avec le lotissement pour l'armée, de la rue des Grands Chais.

Mme JUPIN : Et c'est suite à cela que la Commission s'était constituée ?

M. LE MAIRE : Effectivement, Madame JUPIN, il faut que nous ayons dans nos têtes, absolument, le lancement de la Commission dénomination.
Ce n'est pas délibéré.

Mme JUPIN : J'espère bien.

M. LE MAIRE : Quelques nouvelles sur le lotissement de La Houlette, Daniel ?

M. CORDONNIER : Sur le Lotissement de La Houlette, vous pouvez voir qu'à la fin de la rue qui débute rue de La Houlette, il y a une place de contournement, c'est-à-dire pour faire demi-tour et, juste après, vous avez un terrain qui donne sur la rue Notre-Dame, et qui est muré. Ce terrain appartient à la ville, mais entre ce terrain et la place de contournement, il y a eu un terrain qui a été acheté par Madame HANACHE, c'est-à-dire la maman de Madame DEBAY.

Je suis allé les trouver pour leur demander si, éventuellement, ils pouvaient revendre ce terrain, de façon à ce que nous puissions faire une percée dans la rue de Notre-Dame. Madame DEBAY a accepté, ce qui fait que nous pourrions percer et avoir, soit l'entrée, soit la sortie rue Notre-Dame. Mais je pense que ce sera la sortie, de façon à ne pas avoir des croisements dans cette rue et cela va permettre, aussi, de rétrécir la chaussée, puisqu'il n'y a plus besoin d'avoir du va-et-vient dans les deux sens, dans cette rue.

Mme BRIDOUX : Et j'ajouterais que c'était une demande forte des habitants de la rue de La Houlette, pour qu'il n'y ait pas, justement, ces croisements, dans ce qu'ils considéraient comme quelque chose de trop étroit.

M. CORDONNIER : Au départ, nous ne savions pas qu'il y avait eu une division de ce terrain. Nous savions que nous étions propriétaires d'une partie, mais nous ne savions pas qu'il y avait une division. Le cadastre n'était pas encore à jour, ce qui fait que nous n'avons pas pu le voir.
C'est en allant faire des recherches que nous avons trouvé que c'était Madame DEBAY la propriétaire.

M. LE MAIRE : Une solution est mise en place pour désenclaver ce lotissement de La Houlette.

Mme BRIDOUX : Et les travaux ?

M. CORDONNIER : Il y aura un peu de retard, puisqu'il va falloir refaire un plan modificatif et puis l'assainissement, aussi voir, comment nous allons faire à cet endroit-là, puisque la pente est un peu de ce côté-là, donc, l'assainissement, il faudra le revoir à cet endroit-là.

M. MARIE : S'il s'agit vraiment d'un lotissement nouveau (je ne sais pas si le plan est à l'échelle), mais la rue Gilbert DEMAY paraît beaucoup plus étroite déjà que la rue de La Houlette, par exemple.
Il faut quand même prévoir ; si c'est un lotissement, qu'il y a des personnes qui vont se garer et il faut quand même que la circulation puisse continuer. Tu parlais de rétrécir la rue pour qu'il n'y ait pas de croisement, d'accord, mais il faut quand même qu'il y ait le passage pour deux véhicules. Tu auras des personnes garées sur la rue.

M. CORDONNIER : Oui, là il n'y a pas de problème.

M. MARIE : C'est mieux de ne pas se croiser, je suis d'accord.
Je ne sais pas si c'est à l'échelle, mais là ça fait quand même très étroit. Cela ne doit pas être à l'échelle.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est quoi ?
C'est un mois, un mois et demi de retard sur les travaux ?

M. CORDONNIER : Plutôt deux mois quand même, car il faut faire les prolongations et puis il faut repasser, aussi, par les différents organismes.

M. LE MAIRE : Revenons à cette dénomination.

Qui est pour la rue Gilbert DEMAY ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.4 - Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – Vote du coefficient multiplicateur

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Il s'agit de voter le coefficient multiplicateur.

Il est rappelé la loi de 1926.

Il y a une nouvelle loi, évidemment cette taxe était perçue par la ville, 8 %, et ensuite arrive la loi de 2010 sur l'organisation du marché électricité, ce que l'on appelle la loi NOME, qui est instituée à partir du 1^{er} janvier, une taxe sur la consommation finale d'électricité, pour harmoniser la tarification européenne.

Voilà, une Taxe Communale et une Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, je vous passe les détails.

L'assiette de cette taxe est constituée des seuls volumes d'électricité, vous voyez les tarifs. Simplement, cette taxe fait l'objet, chaque année, d'une actualisation qui correspond à l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Ce coefficient serait de 8,12.

Le taux passerait de 8 à 8,12 en appliquant ce calcul relatif à l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Cela, tous les ans, ce serait une réactualisation.

Nous appliquons chaque année.

Guillaume, Roger et Maurice ?

M. KRZYKALA : Je voulais savoir si c'est bien ce que je comprends.

En fait, ce que nous allons choisir, c'est le coefficient entre 0 et 8 ?

Mais là, sur la délibération, je vois marqué, pour les trois tableaux qui sont devant nous, que sur les taxes coefficient multiplicateur, ils sont 8 pour les trois, c'est-à-dire les trois choix qui sont les kilovoltampères, de 3 à 36, de 36 et plus et de 36 à 250. Nous sommes d'accord ?

Est-ce qu'il n'est pas possible de changer ces coefficients ? C'est-à-dire sur le premier mettre 0 et sur les deux autres mettre 8. Pourquoi ? Je m'explique. De 3 à 36 « autres professionnels », ce sont les habitants, le reste est des professionnels qui utilisent plus de 36 kilovoltampères pour des usines et je pense qu'une usine, c'est ce qu'elle consomme, sinon plus. Est-ce qu'il n'est pas possible de changer simplement ? Je serais plutôt pour ne pas appliquer le coefficient de 8 à la « consommation autre que les professionnels », ce qui s'avère être pour les habitants. Est-ce que c'est possible de le faire, ou pas ?

Comme c'est proposé dans le tableau, cela me semble possible, mais par rapport à la délibération, non.

Mme BRIDOUX : Est-ce que nous savons combien pouvait payer un ménage moyen, par exemple, et puis combien il va payer après ce coefficient multiplicateur ?

Quelle est l'augmentation pour le ménage ?

M. HAVEZ : En fait, l'ancienne taxe était de 8 % sur la facturation.

L'obligation donnée par l'harmonisation européenne, c'est de ne plus faire une taxe assise sur la facturation, mais assise sur une consommation.

Tout le monde payait.

Cela « rapporte » 200 000 € au budget communal.

En fonction de modulations que vous voudriez faire, il faudrait faire une étude, alors, ménage par ménage, ou groupe de ménages par groupes de ménages.

M. LE MAIRE : Quelle est la butée ?

M. HAVEZ : La butée, c'est qu'il faut avoir délibéré pour la fin de ce mois, pour une application en 2012.

M. LE MAIRE : Donc, aujourd'hui, nous ne connaissons pas l'impact de l'application de ce coefficient. Mais est-ce qu'il est possible de l'avoir ? Il faut y travailler.

M. HAVEZ : Il faut que nous travaillions avec les services d'ErDF pour avoir des simulations. Actuellement, à 8 %, cela rapporte aux alentours de 199 000 € sur le budget communal.

Mme BRIDOUX : Et ça passe de 8 à 8,12 %

M. HAVEZ : Avec une actualisation des prix à 8,12, ça fait à peu près la même somme. Si vous décidez d'harmoniser en fonction de tel ou tel type de catégorie, il faut voir l'impact financier que cela peut avoir. C'est peut-être une bonne mesure, mais il y aura un impact financier.

M. LE MAIRE : Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Oui, une simple question. Est-ce que cela a une incidence sur ma facture ?

M. LE MAIRE : Forcément, oui.

M. CHOTIN : Nous sommes tenus d'avoir un coefficient multiplicateur au plafond ?

M. LE MAIRE : Oui, mais la réponse aujourd'hui, Jean-Michel, ça peut être aussi à la baisse comme à la hausse.

Mme BRIDOUX : Parce que ce n'est pas le même calcul.

M. LE MAIRE : Ecoutez, ce que je vous propose, car là, effectivement, nous allons partir vers l'inconnu. Nous ne savons pas si nous laissons dans l'état, si nous ne touchons à rien, si nous aurons une baisse de recettes ou plutôt un plus. Cela, nous ne le savons pas.

Ce que je vous propose, c'est de voter cette délibération et ce coefficient.

Et l'année prochaine, puisque c'est tous les ans, c'est-à-dire que pour 2012, c'est cette application, nous appliquons cette délibération et ensuite, durant l'année 2012, cela va nous permettre de bien connaître l'incidence sur les ménages et, pour 2013, reprendre la délibération et corriger.

J'ai peur que nous passions dans l'inconnu.

Cela peut être négatif pour la ville, cela aussi peut-être négatif, forcément, pour les usagers. En tous les cas, il semblerait que l'incidence soit faible.

La proposition que je vous fais, c'est de maintenir le coefficient qui vous est proposé dans cette délibération et de le revoir l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Guillaume ?

M. KRZYKALA : Simplement, il faudra le revoir l'année prochaine, mais bien avant la date buttoir, c'est-à-dire faire un Conseil Municipal bien avant.

M. LE MAIRE : Absolument.

Je crois qu'arrivé mi-juin, tout dépend effectivement des factures EDF, mais je crois qu'à partir de juin, nous sommes en mesure de connaître...

M. MARIE : Nous voyons bien quand même comment cela fonctionne, cette histoire, car là, cela substitue une ancienne taxe. Regardez sur vos factures d'électricité, d'ailleurs vous avez la taxe en question, c'était la taxe sur l'abonnement, et vous aurez le montant.

Moi qui suis chauffé à l'électricité, par exemple, ça me coûte cher, 120 € pour l'année dernière.

Cette taxe-là disparaît au profit d'une taxe qui va être basée sur la consommation électrique.

Regardez le piège, la nouvelle loi donne la possibilité aux communes de choisir un coefficient multiplicateur entre 0 et 8.

Toutes les communes vont choisir 8, elles ont besoin d'argent.

Et après, EDF va dire « ah oui, mais vous comprenez, nous il faut que l'on paye aux communes la taxe qui est prévue, ils ont tous choisi un coefficient multiplicateur de 8, donc ça va vous coûter plus cher. » Ce sera encore un argument supplémentaire pour augmenter la facture d'électricité de tout le monde.

Alors, c'est pour cela que je rejoins quand même ce que disait Guillaume. Moi, je serais pour compenser. Vous comprenez, quand vous regardez, les grosses entreprises ont le mégawatt à 0,25, les plus petites entreprises à 0,75 et les particuliers à 0,75. Cela veut dire que le particulier paye plus cher qu'une grosse entreprise qui consomme beaucoup, qui a quand même d'autres moyens. Nous pourrions compenser et je pense qu'un certain nombre de communes auront envie de le faire. Je n'anticipe pas, nous verrons ce que décident les autres, mais nous pourrions compenser en tapant un peu plus, coefficient de 8 sur les entreprises et 0 sur la consommation des ménages.

Maintenant, étant donné que nous ne pouvons pas prendre la décision aujourd'hui, car nous n'avons pas une idée de l'incidence que cela a, je vous signale que j'en ai une, car j'ai fait les calculs en ce qui me concerne, c'est 100 € de plus et ça ne me plaît guère.

Puisque nous n'avons pas d'idée générale, je propose..., enfin, je veux bien que vous votiez ça, mais moi je ne voterai pas. Moi, je m'abstiendrai là-dessus, car je n'ai pas envie de prendre une décision qui va nous mettre dans une situation voulue par le gouvernement (bien entendu), voulu par la Communauté Européenne, de devoir être responsable des augmentations des factures d'électricité.

Au passage, vous avez vu comment GDF, maintenant, est en train de menacer d'attaquer l'Etat en justice, car ils ne peuvent pas augmenter le prix du gaz. Vous avez vu comment cela se passe depuis que c'est privatisé.

Et bien voilà, un cadeau de plus !

M. CAMPISANO : Ce qui vaut pour l'électricité pour les personnes qui utilisent les premiers kWh et également les premiers litres d'eau qui servent pour la vie, qui servent pour l'alimentation, qui servent pour les besoins quotidiens, c'est la même chose. Il va falloir revoir cela aussi.

M. WANNEPAIN : Moi, je dis « vive la privatisation, la loi NOME ! »

C'est un quart de la production nucléaire qui va être donné au privé pour vous la revendre plus cher.

Et cela, c'est ce que disait Roger tout à l'heure, c'est sur la tarification.

Les grosses entreprises, avant, étaient taxées sur le tarif et aujourd'hui nous allons les taxer sur la consommation, donc 0,25.

Ils vont payer moins et qui va toujours payer ? C'est le petit, aujourd'hui.

Vive la privatisation !

Comme disait Roger encore tout à l'heure, aussi, le gaz, c'est 248 M€ que GDF ne pourra pas se mettre dans la poche cette année, car le gouvernement bloque l'augmentation, étant donné qu'il va y avoir les élections. Huit mois de blocage, c'est 246 M€ pour GDF et là, c'est pareil, pour les abonnements, la tarification..., toujours payer. C'est toujours le petit qui paye.

M. LE MAIRE : C'est vrai ce que tu dis, c'est forcément vrai.

Je pense aux consommations professionnelles ; si nous prenons l'usine de zinc d'Auby, qui est un gros consommateur d'électricité, et souvenez-vous qu'il avait menacé le gouvernement de fermer son usine s'il ne revenait pas sur des tarifs plus modérés...

Je crois qu'aujourd'hui nous ne sommes pas à même de juger de l'incidence, en moins ou en plus, sur les factures.

Je crois que la réflexion est valable pour tout le monde.

M. WANNEPAIN : Christian, c'est bien que tu parles de la zinguerie d'Auby, car cette entreprise, elle était partie de chez un concurrent et le concurrent, c'était 33 % d'augmentation en plus.

C'était pour cela qu'ils voulaient revenir dans le giron d'EDF.

M. LE MAIRE : Je crois que nous pourrions continuer le débat très longtemps.

Ce que je vous propose, c'est de laisser tout à 8 et, en 2012, de décortiquer les factures EDF et puis prendre une décision.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 19 voix
Qui est contre ?
Qui s'abstient ? 14

ADOPTE

XIII - Etat des décisions directes

M. LE MAIRE : Avant d'aborder les questions orales et j'en ai une tonne, Madame MASCLET.
Les motions, nous les abordons avant les questions orales et après les décisions directes.
Décisions directes, avez-vous des questions ?
Benjamin ?

M. DUPONT : La décision directe n°132 concernant l'achat d'une benne. C'est destiné à quel service ? Au service du tri sélectif pour le stockage du carton, ou pas ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est l'achat d'une benne achetée en Belgique.
Je pense que c'est pour le carton.
Apparemment, ça sert à tout, il nous fallait une benne et celle-ci est capotable, couverte.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?
Roger ?

M. MARIE : Je vais faire rapide.
La 136, 12 500 € qui sont donnés à LIEUX UNIQUES EN NORD, Cabinet d'étude. Je me demande si c'est de l'argent bien employé. C'est la dépense pour laquelle nous avons pris une décision budgétaire modificative, tout à l'heure, il s'agissait de récupérer 12 500 €. Je doute du fait que ce soit bien employé. Ça, c'était la première question.
La deuxième, c'est sur la 137. Je serais curieux de voir le résultat d'un montant qui se situerait entre 50 et 20 000 €, vous voyez.
J'ai tendance à penser que cela se rapprochera plus des 20 000 € que des 50 €, mais peut-être que j'ai l'esprit mal tourné.
Je cite la décision « pour un montant HT de 50 € minimum et 20 000 € maximum. »

M. LE MAIRE : Je crois que sur la méthode de ce marché, avec un montant minimum et un montant maximum, est correct... Ce qui semble bas, effectivement, c'est la somme de 50 € minimum.
Je ne pense pas que la Société INCENDIE se déplace pour 50 € à chaque fois.
Ca peut être 500.

M. CORDONNIER : C'est-à-dire qu'il y avait eu beaucoup d'extincteurs de changés jusque maintenant, surtout l'année dernière. Maintenant, il y en a beaucoup moins à changer. Ceux qui seront obsolètes seront changés. Si par exemple, il y en a qu'un dans la commune qui est à changer, il y en aura qu'un.
Il ne faut pas penser à cela, il y en a quand même plusieurs.
Il y a des bâtiments qui manquent, aussi, d'extincteurs.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas 50 €.
Et la question concernant LIEUX UNIQUES EN NORD, les 12 500 € correspondent à une prestation qui est valable du 1^{er} août au 31 décembre et qui concernent une prestation d'ingénierie sur différents dossiers, et de communication.
Sachez qu'ils nous aident à réaliser des dossiers et des recherches de subventions, dont l'un des dossiers concerne la salle de tennis de table, Carnot.
J'ai été avec la personne qui représente LIEUX UNIQUES EN NORD et qui s'appelle Yves-Pascal RENOARD.
J'ai été avec lui, avec Monsieur HAVEZ, Monsieur Rémy BELVAL, qui est le collaborateur de Cabinet, et moi-même ; nous étions au Cabinet du Président Patrick KANNER, Président du Conseil Général.
Nous avons présenté plusieurs fiches, dont celle de Carnot, dont celle de la gare, dont celle de l'équipement du financement nécessaire pour équiper le futur groupe scolaire.
C'est tout ça, et lui, effectivement, il nous met sur les bons rails pour obtenir le plus de financement possible.

Guillaume, et Madame LALART ?

M. KRZYKALA : Espérons qu'ils nous rapportent plus que ce qu'ils nous coûtent.

M. LE MAIRE : L'objectif, effectivement, c'est que cela rapporte.
Madame LALART ?

Mme LALART : Juste pour éviter une « coquille » dans le compte rendu et le P.-V. Vous venez de parler du Président du Conseil Général, Patrick ALLARD, je ne sais pas s'il a pris du galon.
En tous les cas de chez nous, cela faisait Patrick ALLARD.
Ici, nous avons entendu Patrick ALLARD.
C'est bien Patrick KANNER, nous sommes bien d'accord, mais je voulais éviter tout problème.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il serait, content, Monsieur Patrick ALLARD, de savoir que j'ai prononcé son nom en Conseil Municipal en tant que Président du Conseil Général.
Je demanderais à Jean-Paul de corriger.
Je corrige, Patrick KANNER, Président du Conseil Général.
Évidemment, le Président du Conseil Régional sera aussi sollicité sur ces différents dossiers.
Voilà le rôle de cette prestation avec LIEUX UNIQUES EN NORD, jusqu'au 31 décembre 2011.
Tout ce que nous voulons, c'est que cela nous rapporte.
Voilà les explications.
Il n'y en avait pas d'autres sur les décisions directes ?

Les motions, deux motions.
La première, Josyane ?

Mme BRIDOUX : La motion, vous l'avez sur table.
Vous avez certainement vu à la télévision une mobilisation des quatre associations caritatives qui sont le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, la Croix-Rouge et les Restos du Cœur.
Je vous ai apporté un dessin ; en 2011 nous avions dans le Caddie de la solidarité, 35 produits, en 2012 nous en aurions plus que 9 et, en 2013 : 0.
En chiffres, je ne les ai pas mis dans la motion. En chiffres, cela fait 500 M€, soit pour l'Europe, l'équivalent de 1 € par personne, soit 1 % du montant de la PAC, donc pas de quoi mettre en péril le budget européen.
19 pays en bénéficient, ce qui fait 13 millions de personnes et, en ce qui concerne la France, c'est 4 millions de personnes qui en bénéficient.
Je vais lire la motion
« Nous, élus du Conseil Municipal de Sin-le-Noble, nous nous indignons de ce que l'aide européenne aux plus démunis puisse être diminuée de 73 % en 2012, puis annulée en 2013.
Liée à la Politique Agricole Commune avec la redistribution des excédents agricoles, cette aide s'est transformée en aide financière pour les associations caritatives. En effet, après les quotas laitiers et les terres mises en jachère, les excédents ont quasiment disparu.
Sept pays, avec en tête l'Allemagne, ont porté plainte contre cette aide, au prétexte qu'elle est contraire au règlement de l'Union Européenne.
Comment ne pas être révolté alors que l'Europe vole au secours des banques, qu'elle refuse l'aide aux plus démunis !
Nous demandons aux politiques d'intervenir à tous les niveaux pour que la raison l'emporte ; il y va de la « survie » de bon nombre de nos concitoyens.
Effectivement, cette aide financière est vitale, sinon les associations caritatives, soit elles vont vraiment baisser très très bas le quotient pour accepter les personnes, soit elles vont quasiment arrêter.
En ce qui concerne le Comité de Sin-le-Noble, je tiens à remercier le journal Caméra, la Voix du Nord et l'Observateur, qui se sont fait le relais de notre protestation au niveau du Secours Populaire pour alerter l'opinion publique, car en réalité tout le monde est concerné.
Il y a des personnes qui en bénéficient aujourd'hui, mais qui peut dire qu'autour de vous, des personnes ne vont pas avoir des galères au point qu'ils auront besoin d'être aidés, et la spirale de la misère, ça va très très vite. Quand on a perdu son travail, quelquefois on ne peut plus payer son loyer, on perd son logement et puis après, c'est terrible, et c'est très très dur à remonter.

Je peux vous dire que lors des distributions du Comité de Sin-le-Noble, qui comprend Sin-le-Noble, Dechy en grande majorité, un petit peu Lewarde, un petit peu Guesnain, ce sont 280 familles qui viennent tous les mois et on a connu 22 % d'augmentation d'inscriptions. Nous avons dû nous séparer des personnes de Douai, bien que la ville de Douai nous donnait une subvention, car c'était une centaine de familles et nous n'arrivions pas à les recevoir de manière correcte. Et nous avons rattrapé le chiffre que nous avions quand nous nous sommes séparés des cent familles de Douai.

La misère, je ne vous fais pas un dessin, ça augmente. Il y a environ un quart de personnes seules, des personnes retraitées et beaucoup de familles monoparentales.

Je propose à l'ensemble du Conseil Municipal de voter cette motion.

Je propose aussi, puisque nous avons fait signer une pétition à la fois auprès des bénéficiaires, nous en sommes déjà à 300 signatures sur quelques heures, nous serons sur le marché vendredi matin...

Monsieur le Maire, avec le Maire de Dechy, va nous obtenir un rendez-vous auprès de la Sous-préfecture, pour que nous allions porter nos pétitions le 17 octobre, Jour du refus mondial de la misère, et nous emmènerons tous ceux qui veulent venir et notamment, j'espère, un bus, deux bus, trois bus avec Dechy, de bénéficiaires.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des réactions ?

Madame LALART ?

Mme LALART : Nous serons évidemment pour et nous voulions même vous remercier pour les changements d'intitulés des motions, puisque, habituellement, ce sont les élus de la majorité, là vous nous avez pris en compte pour cette motion.

Nous sommes bien évidemment d'accord et nous voulions vous remercier des changements de vocabulaire.

Mme BRIDOUX : En plus, si vous voulez, c'est un problème qui concerne vraiment tout le monde, d'une part.

D'autre part, cela concerne le Secours Populaire qui, comme vous le savez, est apolitique et je dois aussi, pour informer ceux qui ne le sauraient pas, qu'à l'assemblée, hier, des questions orales ont été posées par tous les bancs confondus de l'assemblée. C'est tout à fait normal que la motion de soutien au Secours Populaire se fasse de cette manière-là.

M. LE MAIRE : Bien, est-ce qu'il y a d'autres réactions ?

Je vous propose de passer cette motion au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : La deuxième motion consiste en un appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale.

Sachez que dans le cadre de la loi de Finances 2011, le gouvernement a décidé de baisser le taux, qui était de 1 % de prélèvement en faveur de la formation des agents publics de la territoriale, depuis 1987..., et le gouvernement a décidé de le réduire à 0,9 % à partir de 2012. Ce qui signifie, bien sûr, une baisse sur l'ensemble, au niveau national, de près de 34 M€ de financement. Un manque à gagner de 34 M€ pour la formation des agents territoriaux.

Il vous est proposé de voter une motion pour que ce dispositif soit annulé.

Les signataires de cette motion : il y a évidemment le CNFPT, qui est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, les représentants des départements de France, des régions de France, des communautés de France, des petites villes. Il y a l'Association des Maires de Villes et Banlieues, il y a l'Association des Maires du Nord, je crois même qu'il y a l'Association des Maires de France, l'AMF, il y a également la CGT, la Fédération des Services Publics CGT, la CFDT, FO, la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale, l'UNSA, la CFTC.

Les signataires sont en faveur de la suppression ou de l'annulation du dispositif qui consiste à baisser de 1 % à 0,9 %. Il y a forcément une baisse de 34 M€ et la répercussion de cette baisse, ce sont des formations qui ne se feront plus.

Et je peux vous assurer que nous avons mis en place un dispositif, que ce soit dans le public ou dans le privé, un dispositif de formation continue. Et là, le gouvernement prend un dispositif qui réduit ces formations.

Je peux même vous dire le nom du Sénateur qui est Président de la Commission des Finances et qui a présenté ce dispositif, il s'agit du Sénateur Jean ARTHUIS, Président de la Commission des Finances. C'est clair et net dans la notice.

En fait, il vous est proposé de voter une motion, qui consiste à demander au gouvernement de renoncer à l'imputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

« L'assemblée délibération de Sin-le-Noble réunie le 28 septembre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux, pour la formation professionnelle de leurs agents. »

Est-ce qu'il y a des questions sur cette motion, qui consiste à demander à revenir sur le 1 % et qui s'adresse à la formation des agents territoriaux ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIV - Questions orales

M. LE MAIRE : Les questions orales maintenant.

Tout d'abord, les questions orales pour le groupe « Union pour Sin-le-Noble », j'en ai cinq.

Voici la première : « *Depuis plusieurs mois maintenant, il n'est plus possible d'accéder au site internet de la ville, qui est apparemment en maintenance.*

Cet outil est devenu, au fil du temps, indispensable à la vie des sinois, notamment aux plus âgés, à qui il évite des déplacements parfois compliqués, mais également aux personnes qui travaillent et qui peuvent obtenir des informations en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Cet outil est également un vecteur important de la démocratie locale, en permettant à chacun une bonne information quant aux dates de réunion, aux comptes rendus du Conseil... »

Oui, c'est vrai.

La première question : « *Comment se fait-il que le site ne soit plus accessible depuis si longtemps ?* »

Le site a été piraté au mois de juin, début juin. « *Piraté de chez piraté.* », comme quelques autres sites. Il y a sept ou huit préfectures qui ont été piratées, dont celle du Pas de Calais, qui sera indisponible durant quelques mois, je crois, plus de 6 mois. Le nôtre a été piraté, tout simplement, il n'est plus accessible. La société qui héberge notre site n'était pas en mesure de le réparer, tout au moins dans l'immédiat..., et pour le réparer, ils avaient estimé une somme de 15 000 €.

Bon !

Donc, c'était assez cher et nous avions, dans les cartons, la refonte du site Internet, il était devenu obsolète et pas très pratique. Nous n'avions pas entièrement la main sur ce site, c'est-à-dire qu'à chaque fois que nous devons faire certaines modifications, il fallait payer la société pour le faire. Donc, nous profitons de ce piratage pour construire un nouveau site. Comme nous sommes une ville adhérente à la CAD, qui est adhérente à « réseau village-ville numérique », donc, nous allons bénéficier de la création d'un site gratuitement, comme d'autres communes de France et du Douaisis : Lallaing, Waziers, Flers..., d'autres communes ont sollicité RVVN. Le coût est gratuit. Evidemment, la conception est réalisée par RVVN, c'est déjà entamé, puisque l'arborescence est pratiquement mise au point. Les images de fond, d'accueil également. Nous avons sollicité les services de la ville pour alimenter, en données, ce site. Les données du site piraté ne seront pas réutilisables.

Nous pensons qu'au mois de novembre ce site devrait être ouvert au public. Si tout n'est pas terminé, nous ouvrirons petit à petit. Il est possible qu'il y ait des onglets, des services qui soient en chantier. L'objectif est d'aller très vite.

Même hébergés, nous avons été piratés.

Mme JUPIN : Je voulais poser une petite question concernant le fait que le site sera bien géré par une société qui dépende de la CAD ?
J'ai bien compris ?

M. LE MAIRE : Non. Il sera hébergé par RVVN et le site informatique, le serveur, est à Valenciennes. Mais c'est nous qui avons la main entièrement sur ce site.

Mme JUPIN : Donc au niveau des attributions d'arobase, il n'y a pas de conséquence ?

M. LE MAIRE : Non, nous serons totalement autonomes et beaucoup plus autonomes que ce que nous ne l'avons été jusqu'à présent.

RVVN nous apporte des garanties contre le piratage. Des garanties normales ; là aussi, quand on pirate un site du gouvernement comme la préfecture, il y a forcément des hackers qui arrivent à tout. Nous ne sommes pas à l'abri d'être piratés à nouveau, mais il s'agit de refaire le site.

C'est gratuit, c'est une bonne chose.

Nous pensons qu'au mois de novembre, nous devrions ouvrir le site, peut-être pas dans son intégralité.

Le piratage est arrivé début juin.

Deuxième question : *« Un numéro spécial d'un journal local consacré à Sin-le-Noble a été distribué aux sinois. Certains habitants nous interrogent sur les modalités de ce numéro, est-ce du rédactionnel classique et gratuit, ou était-ce de la communication payante. Dans ce dernier cas, quel est le coût de cette opération publicitaire, qui a assuré la distribution, quel était l'objectif et pourquoi le recours à cette forme institutionnelle classique ? »*
C'est un encart de 4 pages qui a été réalisé par l'Observateur du Douaisis. Ils ont fait un travail journalistique que nous ne sommes pas en mesure de faire, y compris sur la mise en page. Nous sommes intervenus simplement sur les textes. Nous avons donné notre avis et parfois nous avons corrigé. C'est une prestation qui a été faite auprès de l'Observateur du Douaisis, elle nous a coûté 6000 €.

Dans ces 6000 €, il y a la conception, la réalisation de cet encart. Il a été inséré dans l'édition de l'Observateur du Douaisis du 26 mai 2011.

Ce 4 pages a été inséré dans le bulletin municipal qui a été distribué début juillet.

Pourquoi ce principe ?

Il y a des choses que nous ne savons pas faire, alors que nous faisons beaucoup de choses.

En termes d'insertion professionnelle, la collectivité fait de l'insertion professionnelle, nous avons des chantiers SIRFAG, nous avons, depuis un an, des chantiers que nous appelons « Hucquelois. » Un chantier SIRFAG, c'est à chaque fois 12 personnes. Un chantier « Ecole-Rénovation Urbaine », c'est 12 personnes également. Cela fait 24 personnes depuis un an.

Ces personnes sont en insertion professionnelle et quand nous disons cela, ça veut dire qu'ils ont un profil où il leur est difficile de s'intégrer dans un milieu professionnel classique. Je vais prendre l'exemple du chantier de la rénovation urbaine ; il s'agit de personnes issues des Epis et de La Montée, puisque ce sont les deux quartiers qui font l'objet de rénovations urbaines.

Nous faisons de l'insertion, nous avons estimé, et cela a été partagé avec le Bureau Municipal, que cette notion d'insertion professionnelle, il fallait la faire connaître. Nous en faisons. Malheureusement, s'il n'y avait pas les collectivités pour faire de l'insertion professionnelle, il n'y en aurait pas beaucoup.

C'est un dispositif que nous avons mis en place et nous avons estimé que ce dispositif devait être connu. Le chantier-école, pendant un an, ne nous a rien coûté, car il a été payé entièrement par l'Etat. Les chantiers SIRFAG sont payés à 90 % du coût du fonctionnement. Il était juste de faire part, à la population, que grâce à ces chantiers d'insertion, il y avait cette insertion dans le milieu professionnel pour ce type de profil, mais il y avait aussi le service rendu à la ville, puisque sachez que toutes ces personnes ont travaillé pour la ville. C'est du travail en régie, de la rénovation de bâtiments, la rénovation des écoles, la rénovation des salles de sport, ce sont les grilles, les murs. Du travail au quotidien qu'ils font toute l'année, à 26 heures, mais ils le font. Ce n'est

pas un public facile, mais il est important de s'en occuper. Si la collectivité n'était pas là, je le répète, je ne sais pas qui le ferait.

Mme BRIDOUX : Et les financeurs, puisque pour certains chantiers, c'est le Conseil Général qui met une partie, ou le Conseil Régional, voire, pour certains autres, l'Europe même.

Les financeurs demandent que nous communiquions sur ce qui est fait par les différents chantiers d'insertion.

M. LE MAIRE : C'est un juste retour des choses.

Mme MASCLET : Sur la question de la communication, il n'y a pas de problème, non plus sur la mise en valeur de l'insertion professionnelle, mais pourquoi faire ce choix, pourquoi ne pas l'avoir communiqué ?

M. LE MAIRE : Parce que la forme est journalistique. J'ai trouvé que c'était intéressant que cela soit sur une forme d'interview. C'est vraiment pris sur le vif. Cela veut dire que nous, élus et fonctionnaires, nous ne nous sommes pas mêlés de ce travail journalistique. C'est-à-dire que le journaliste s'est rendu sur les lieux pour rencontrer les gens et interviewer. Il y a des échecs, mais il y a des réussites aussi, il y a du mal-être, tout cela paraît dans le document, mais c'est la vérité.

Ce travail-là, nous ne pouvions pas le faire, y compris sur la mise en page. Aujourd'hui, nous n'avons pas de journaliste, nous avons un service communication, qui consiste à mettre en page le bulletin municipal, créer des affiches pour la ville, pour les associations, des flyers, mais c'est plus un travail d'exécution d'affiches, de communication, mais en aucun cas un travail de journaliste. J'ai trouvé intéressant de passer par l'Observateur du Douaisis.

En fait, je ne sais pas si vous vous souvenez de la venue de Monsieur PRETRE à Waziers. Un encart de 4 pages avait été réalisé et j'ai trouvé que cela avait un bon impact. Le Maire de Waziers avait souhaité marquer le coup, c'était un moment inoubliable et il avait utilisé ce support. J'estimais que cela avait été bien fait et que ce type de communication, de support, pouvait être utilisé par la ville de Sin-le-Noble, pour communiquer et faire savoir, valoir, ce que nous réalisons sur Sin-le-Noble. Cela fait aussi partie de la politique de la ville.

6000 €, mais je le répète, ces chantiers d'insertion ne coûtent rien ou pratiquement rien en fonctionnement, cela nous coûte les matériaux, le ciment, la peinture, les pincesaux, et quand vous faites le tour des différents chantiers des écoles et bâtiments, vous verrez la différence.

Nous n'avons pas terminé.

Question n°3 : « Plusieurs associations nous ont interrogés sur l'annulation de l'Assemblée Générale du fonds de participation des habitants, en juin dernier, annulation survenue alors que les représentants des associations s'étaient déplacés et étaient présents à l'heure fixée pour la réunion. Cette annulation de dernière minute a été vécue par ces derniers comme un manque de respect vis-à-vis de ces structures associatives tellement disponibles et indispensables au "vivre ensemble".

Quelles sont les raisons de cette annulation tardive ? Qui ne semble pas imputable au Président reconnu par tous pour la qualité de son implication. La date communiquée à l'époque pour une prochaine assemblée en septembre, lors de cette annulation, a-t-elle été tenue ? »

C'est lundi. La réunion du lundi, là où je peux vous répondre en partie sur cette question, c'est que la réunion du lundi a été positionnée par rapport à mon agenda, aussi.

Je crois qu'aussi bien l'UFPH que moi avons souhaité fixer la date d'une manière commune. Celle du mois de juin, il me semble qu'elle a été annulée, puisque l'envoi des courriers était tardif, mais là, l'UFPH, qui est une association de loi 1901, soit le maire qui est un élu, est membre de droit avec voix consultative. Un membre de droit, c'est la responsable de la politique de la ville, qui fait partie du personnel de la ville. Moi, je peux vous répondre pour la date du 3. Le FPH est une association importante, essentielle pour le fonctionnement des associations. Quand il y a 70 % du budget par la Région et 30 % par la ville, forcément il est souhaitable que la ville y soit associée et que les réunions se fassent d'un commun accord. Celle du mois de juin, je ne pense pas qu'il y ait eu quelque chose, une entourloupe derrière. Ce que je sais, c'est qu'apparemment le courrier serait

arrivé aux destinataires assez tardivement. Voilà, mais en tant que maire, je ne suis pas à l'origine de ce report. Si c'est votre question, je ne suis pas à l'origine de cette annulation. Voilà.

M. KRZYKALA : Je pense que la question devrait être posée au Président de cette association, directement.

M. LE MAIRE : Je le pense aussi. Je crois que si le Groupe « Union pour Sin le Noble », pose la question, c'est qu'effectivement le groupe peut supposer que le maire y est peut-être pour quelque chose. Mais non.

Toujours est-il que j'apprécie les associations qui souhaitent que j'y sois. Mon agenda, parfois, ne coïncide pas avec la date des Assemblées Générales.

Quatrième question : « *La ville de Sin-le-Noble met à disposition des salles pour l'organisation des primaires socialistes. Quelles sont les modalités administratives, financières et techniques de cette mise à disposition ?* » C'est vrai que l'on dit « *primaires socialistes* », nous appelons cela « *primaires citoyennes* », mais le terme revient au même. Derrière il y a le mot socialiste, pour désigner le meilleur candidat pour les socialistes. J'en profite pour éclairer les uns et les autres sur ce dispositif « *citoyen*. » Cela veut dire que tout le monde peut voter. Effectivement, celui qui vient voter devra signer une charte où il s'engage à respecter les valeurs de gauche et à verser 1 €.

De mémoire, il y a quatre bureaux de vote ouverts sur Sin-le-Noble : Casarès, Brassens, Colette et Mandela. Les dimanches 9 et 16 octobre, de 9 h à 19 h, je crois.

Mme BRIDOUX : Merci d'avoir posé cette question !

M. KRZYKALA : Monsieur le Maire, je pense que là vous faites une publicité un peu bizarre !

M. LE MAIRE : Je réponds. Les salles sont mises à disposition gracieusement, comme toute association politique, syndicale. Les salles ont toujours été mises à disposition sur Sin-le-Noble d'une manière gratuite. Evidemment, c'est un évènement politique, le Parti Socialiste est une association loi 1901 aussi. Les modalités techniques : ce sont le prêt des salles.

Financières : la gratuité.

Administratives : il y a une demande du Parti Socialiste d'une mise à disposition de salles, j'ai eu un courrier officiel de demande le 25 février et la réponse est du 14 mars 2011. J'ai accordé la mise à disposition de ces salles et, évidemment, il n'y a aucun personnel de la ville qui assure les permanences, le fonctionnement de ces bureaux de vote.

Mme MASCLET : Et la mise en place des salles ?

M. LE MAIRE : C'est entièrement la ville, donc, les militants. Le Parti Socialiste a souhaité la mise à disposition des salles, bien entendu, il faut des tables et des chaises, mais c'est tout. La mise à disposition des salles et du mobilier, c'est tout. Il n'y aura pas la mise en place de panneaux d'affichage, comme nous pouvons le faire lors des élections classiques. Et nous respectons la CNIL pour la mise à disposition des listes électorales ; elles sont disponibles et, chaque citoyen, en l'occurrence, chaque parti politique, peut disposer des listes électorales qui vont permettre d'assurer cette élection et d'assurer le bon scrutin.

Question 5, nous arrivons au tennis de table et je remercie le tennis de table d'avoir été si patient. Mais, malheureusement, il y a un ordre du jour qui est établi et les questions orales arrivent tout en fin de Conseil Municipal. C'est la règle.

En tout cas, merci d'être resté jusqu'au bout.

Un article de presse a relaté l'ambiance au cours de l'Assemblée Générale du tennis de table... « *On ne peut plus continuer à jouer dans ces conditions, un joueur dit ressentir de la honte, l'adjoint au sport n'a guère*

convaincu son auditoire, l'exaspération était à son comble, une certaine tension régnait, etc., etc. Des performances sont au rendez-vous pour ce club dynamique à la gestion financière saine. »

Pourquoi une telle situation ?

L'article note le responsable des sports de la mairie et remue, comme les années précédentes, sur le sujet.

Les questions : *« pourquoi une telle récurrence, où en est le projet, pourquoi l'architecte est-il sans nouvelles de la mairie depuis plusieurs mois, pourquoi les adhérents ne croient-ils plus au projet. »* Au-delà des difficultés rencontrées par les pongistes, une ligne de l'article pose également question : *« Monsieur CAMPISANO affirme être avec les pongistes et déplore l'incompétence... »*

C'est ce qui est relaté sur l'article, mais nous verrons qu'en fait, il s'agit de compétences de ses propres services techniques.

« Connaissant l'implication des personnels communaux à remplir leurs missions, nous sommes étonnés de tels propos, comme d'ailleurs de nombreux personnels, scandalisés d'être vilipendé par votre presse. Qu'a voulu dire Monsieur CAMPISANO, a-t-il raison sur le fonds, si oui, pourquoi et quelle explication peut nous fournir l'adjoint en charge des services techniques, sinon, envisagez-vous des excuses au personnel injustement mis en cause sous la forme de la déclaration publique, en présence de la presse. Monsieur le Maire, êtes-vous d'accord ? »

Jean-Michel CHOTIN et Johanne MASCLÉ, pour le Groupe « Union pour Sin-le-Noble »

L'état de ce bâtiment, indéniablement, est catastrophique. Il est vétuste, pas de douche, ne parlons pas des toilettes..., c'est très précaire. Une salle exigüe, un bar qui fonctionne, mais pas forcément dans de bonnes conditions, qui sert de vestiaire également. Un bâtiment qui est très souvent dégradé, avec pas mal d'effractions. Même s'il y a la Maison des associations, à côté et l'Ecole de musique de l'autre, et un parking refait à neuf depuis un an et demi, il y a ce bâtiment en mauvais état.

Le constat n'est pas depuis 2008, c'est un club qui a quelques dizaines d'années d'existence. Rien n'a été fait dans ce bâtiment et je crois que Jean-Michel CHOTIN pourrait ne pas dire le contraire, la question avait été posée dans son temps, entre 2001 et 2008...

M. CHOTIN : Je ne me permettrai pas de dire le contraire.

M. LE MAIRE : Voilà. Aucune solution n'avait été apportée par le club, si ce n'est que de descendre de division pour éviter tous ces problèmes..., et une douche, pour quoi faire ? Quand je dis cela, je ne parle pas de toi Jean-Michel, ce sont les remarques qui ont été faites au club durant ce mandat.

Les pongistes m'ont confirmé ces différents propos.

Simplement, pour nous, quand nous revenons à 2008, je le répète aujourd'hui, il est essentiel que les pongistes aient un bâtiment autrement que celui-ci. Nous avons confié, mandaté et payé un cabinet d'architecte pour plancher sur le sujet. Il nous a rendu un projet faramineux. 1,6 M€ de travaux et je pense que dans ces 1,6 M€, il n'y avait pas du tout d'équipement, le bâtiment était nu. Quand on découvre les finances et que l'on annonce un prix d'un bâtiment..., effectivement, c'était un projet ambitieux, extension et rénovation du bâtiment actuel. Nous avons demandé à l'architecte de revoir l'étude et de nous proposer un projet plus en adéquation avec les besoins des pongistes, et évidemment à nos finances.

Le projet issu de l'architecte, qui a été fourni en avril de cette année, paraît plus correct, je pense qu'il faut encore y travailler. Entre avril 2011 et aujourd'hui, il ne s'est rien passé.

Je l'ai dit aux journalistes, je l'ai dit à Christian JOLY, Président du club, je l'ai dit dans ces termes, c'est vrai que j'étais plus préoccupé par le groupe scolaire que par ce projet. C'est vrai.

Toujours est-il que je lui ai promis, je me suis engagé personnellement, auprès de Christian JOLY, à prendre le dossier en main et c'est l'un des dossiers qui a fait l'objet d'une discussion avec le cabinet de Patrick KANNER, Président du Conseil Général et avec Yves Pascal RENOIR, Remy BELVAL et Jacques HAVEZ. Evidemment, nous n'en finissons pas là, ce n'est pas une fin en soi. Il faut taper à la porte du Conseil Régional, taper à la porte de la Fédération ou la Ligue, pour obtenir le plus de financements possible. J'ai demandé aux services, et je crois qu'ils ont contacté le cabinet d'architecte, pour un rendez-vous au plus tôt. Là aussi, si nous pouvons revoir les choses avec les pongistes, le Cabinet d'architecte, les techniciens et les élus, ça peut aller très vite.

En 2009, nous nous étions penchés sur le sujet et nous avons budgétisé la somme pour l'étude, et nous avons décidé, pris l'option, pour financer cette réhabilitation-extension, de le phaser en trois fois. Est-ce que cela reste vrai ? Je ne sais pas le dire aujourd'hui, tout dépend de ce qui va sortir à l'issue de cette réunion avec l'architecte et différents partenaires.

Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une enveloppe entre 600 et 800 000 €, toujours avec rien dedans.

Il faut que nous nous posions la question, avec les pongistes, là aussi, bien cerner et bien affiner ce qui est utile, ce qui est nécessaire en termes de confort. J'ai bien compris le message des pongistes et de Christian JOLY, que le projet de 1,6 M€ n'était pas forcément ce qu'il fallait, tout au moins dans les premières années. La situation de la ville ne le permettrait pas et je peux vous assurer que nous serions très mal.

Mais en tout cas, il y a bien une démarche pour réhabiliter le bâtiment des pongistes.

Mme MASCLET : Je voudrais faire une réflexion par rapport à cela. Ce qui m'étonne dans cette histoire, c'est qu'en fait, vous êtes en train de nous expliquer que finalement, l'analyse du besoin est en train de se faire aujourd'hui. Voyez ?

En général, elle se fait au début d'un projet. On définit le besoin et, ensuite, en fonction du besoin, on va décliner, derrière, le projet. Là, nous avons l'impression qu'à l'époque, ce qui s'est passé, c'est que nous avons dit « *allez donc voir, regardez...* », forcément, si on ne vous donne aucune limite, forcément l'architecte va sortir ce qu'il a de mieux, de possible. Vous voyez ce que je veux dire. Là, nous en sommes arrivés, aujourd'hui, à nous dire « *voilà, finalement, de quoi ont besoin les pongistes ?* »

Dans ce que vous venez d'expliquer, c'est comme cela que je le vois. L'analyse du besoin a lieu maintenant, alors qu'elle aurait dû avoir lieu avant. Vous voyez !

M. CAMPISANO : Evidemment, là, nous avons associé, pour la première fois, les pongistes à l'étude. Ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Nous avons demandé à un groupe du tennis de table de Sin-le-Noble de venir avec nous. Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises, pour établir un premier état des besoins, pour pouvoir accéder à cette étude. Cette opération faite, nous nous sommes revus à nouveau, pour demander une modération à l'architecte par rapport à ce qui était demandé par les pongistes et non pas l'extravagance éventuelle de l'architecte. Nous sommes revenus à une mesure qui est celle des pongistes. Nous arrivons là. Maintenant, il faut donner un rendez-vous, se mettre au travail, pour savoir quand cela va commencer vraiment. L'étude a déjà été réglée et les vœux des pongistes ont déjà été vus, nous les connaissons déjà, nous savons combien de tables ils veulent, ce qu'ils veulent obtenir. Tout cela est déjà fait, les plans existent maintenant.

Mme MASCLET : J'entends bien, Monsieur CAMPISANO, ce que je dis, c'est que vous parlez de projet extravagant, je dis que ce projet extravagant n'aurait jamais dû exister. Vous voyez ?

M. LE MAIRE : La mesure de leur mission n'était pas positionnée. C'était un projet qui permettait aux pongistes d'avoir une extension, une réhabilitation de la salle existante. Je n'utiliserai pas le mot « extravagance. » Cela veut dire que l'architecte a travaillé par rapport à la perception des uns et des autres, d'où ce chiffre-là. Il y a bien eu des consultations, des données qui ont été fournies à l'architecte. Suite à cela et devant le prix, nous avons dit « *non, ce n'est pas possible.* » Nous avons demandé à l'architecte de revoir à la baisse notre ambition financière. Et, forcément, revoir notre ambition, puisque les pongistes ont bien compris que nous étions incapables de mettre 1,6 M€, et là-dessus, il n'y a eu aucune objection, mais en tout cas, il y a bien eu une expression de besoin. Quand on fait des projets... ; actuellement nous sommes sur un groupe scolaire, vous ne pensez pas que les candidats qui répondent..., il y en a eu 56. Je ne vais pas dire du simple au double, mais il y en a qui répondent à 13 M€ ou à 15, alors que le cahier des charges est identique pour tout le monde. Je répète, l'architecte a bien travaillé sur des données que nous avons fournies. Simplement, nous n'avons pas les moyens financiers d'assurer ce premier projet, nous revenons à un projet moins ambitieux et plus en adéquation avec les finances de la ville, et les besoins des pongistes.

Mme MASCLET : Pour en venir à dire, si d'entrée de jeu nous avons fixé un plafond, est-ce qu'il n'y aurait pas eu un gain de temps ?

M. LE MAIRE : Et vous l'auriez estimé à combien, le plafond ?

Mme MASCLET : Je ne sais pas... C'est vous qui êtes...

M. LE MAIRE : Voilà.

Mme MASCLET : Je ne suis pas spécialiste du domaine.

M. LE MAIRE : Mais nous non plus. Vous posez la question..., Madame MASCLET, ce n'est pas parce que je suis maire que je suis spécialiste dans ce domaine. J'aurais été incapable d'estimer le coût d'une telle réalisation.

Mme BRIDOUX : D'autant qu'il y a une réhabilitation. Là, il y a des coûts qui sont au m², des ratios qui sont au m² sur du neuf, mais sur une réhabilitation, c'est la porte ouverte aux surprises.

M. LE MAIRE : Il y a une promesse qui a été faite, parce que ce n'est pas tenable que les pongistes continuent à évoluer dans ce milieu. Ensuite, cette majorité a la volonté de faire quelque chose. Cela, on ne peut pas nous le reprocher.

M. KRZYKALA : Vous savez, Monsieur le Maire, que ce projet me tient bien à cœur. Nous en avons parlé assez souvent au niveau du Bureau Municipal, et sur l'avancée. Ce que je vous propose, c'est que nous réunissions au plus vite la Commission et que nous soyons clairs sur ce projet. Aujourd'hui, les pongistes sont venus pour avoir une date aussi, où en sommes-nous ? Qu'est-ce qu'il faut faire ? Qu'est-ce qu'il reste à faire ? Quel est le financement ?

Tout cela, si nous ne pouvons pas répondre aujourd'hui, il faudrait répondre assez vite. Ma proposition est de faire une réunion de la Commission assez rapidement.

M. CORDONNIER : Je voulais simplement faire remarquer que nous sommes toujours dans les délais, puisque le projet était étalé sur trois ans. C'était fin 2013, fin des travaux. Comme le projet est moins important, le projet sera fait plus rapidement.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il y a une incertitude. Il faut attendre les conclusions de l'architecte pour déterminer la durée des travaux et, de toute façon, c'est ce que j'ai dit à Christian JOLY, les conclusions de l'architecte et les discussions entre nous et les pongistes vont déterminer le coût. Forcément, c'est le Budget Primitif 2012, 2013 et 2014. Nous en sommes là.

Je voudrais rassurer les pongistes, je répète « *nous avons la volonté politique de vous suivre dans votre demande, et cette volonté ne date que de 2008 et pas avant.* » On peut nous reprocher tout ce que l'on veut, sauf que nous voulons bien faire.

Mme BRIDOUX : Pour notre Groupe, c'est aussi une priorité, je voudrais rassurer tout le monde, car j'ai entendu des bruits et des rumeurs. Nous n'avons jamais été contre l'extension ou la réhabilitation de la Salle Carnot et je voudrais réaffirmer ici que bien que nous n'ayons rien promis, nous sommes tout à fait d'accord pour que ce soit prioritaire.

M. LE MAIRE : Sinon, Madame MASCLET, par rapport à vos questions. Simplement, Vincent va s'expliquer sur ses propos qui ont été mal retranscrits.

M. CAMPISANO : Une précision. Je ne sais pas si Philippe BROCHET est là pour le personnel ? Il est parti.

Jamais de la vie, et tous ceux qui me connaissent, évidemment, ne connaissent en moi l'injure et les manières de parler qui ne me ressemblent pas du tout. Quand je disais que le service des sports avaient transmis les dossiers aux services techniques, c'était de leurs compétences. C'est la compétence des services techniques. Quand je dis la compétence, je ne dis pas l'incompétence, je dis la compétence des services techniques. C'est une correction à faire et ce ne sont pas mes propres services techniques, comme a relaté celui qui a fait l'article. Evidemment, le journaliste, il n'était pas là, c'est tellement facile aussi...

Le désespoir des pongistes est tel, et il faut les comprendre, parce qu'ils vivent au quotidien cet état catastrophique de cette salle. Pour jouer, ils mettent deux heures, trois heures d'attente pour jouer et leur état de désespoir est grand. Ils ont mis cette banderole le jour de l'Assemblée Générale. J'inviterai les 33 élus, que nous sommes, à participer aux assemblées, parce que c'est vrai que je suis seul avec Guillaume à participer, et c'est bien d'entendre tous la même chose. Comme cela, il n'y a plus les questions orales qui permettent de dire « *il a dit cela, il n'a pas dit cela...* » Comme cela, tout le monde est là et nous sommes tranquilles.

Sincèrement, au niveau du personnel, il s'agit bien de la compétence des services techniques qui avaient pris le relais. Ca s'était arrêté là.

M. LE MAIRE : Bien, merci Vincent. J'ai reçu un courrier de Christian JOLY, le Président du Club du tennis de table, qui me demande un rendez-vous. Je lui répondrai en bonne et due forme et le rendez-vous sera fixé très prochainement. J'attends la réponse de l'architecte pour fixer la date.

J'ai simplement deux questions de Madame JUPIN. Elles sont hors délai, mais je vais quand même les poser.

Mme JUPIN : J'y ai repensé lorsque l'on s'est vus lundi, je me suis dit « *zut, je crois que j'ai passé le délai.* » J'ai tenté quand même du fait qu'elles sont petites.

M. LE MAIRE : Le 26 septembre 18h05, nous sommes le 28...

Mme JUPIN : Merci d'y répondre quand même.

M. LE MAIRE : Deux questions de Madame JUPIN pour le Groupe « Avenir pour Sin-le-Noble » ; « *Tous les quartiers de la ville n'ont pas encore l'ADSL, pouvez-vous nous dire s'il y a une évolution de prévue ?* »

Il y a un plan national qui est relié par la Communauté d'Agglomération du Douaisis, qui consiste à couvrir les zones d'ombre. Qu'est ce que c'est qu'une zone d'ombre ? C'est une zone où il y a entre 0 et – de 512 K. Sin-le-Noble ne fait pas partie des zones d'ombre sur le territoire de la CAD, car nous avons tous au moins 512 K. FRANCE TELECOM, anciennement service public, se limite à la réglementation. La règle, c'est 512 K, s'il y a cela, ils ne font pas d'effort. Sachez que l'ADSL, dans le Marais, ce n'est pas très déployé. Nous faisons des actions ponctuelles sur le Marais. J'ai fait quelques courriers et FRANCE TELECOM intervient, mais pour réparer la ligne. Aux Epis, pas d'ADSL, pas au lycée. L'ADSL sera installé pour l'EcoQuartier du Raquet, donc, forcément, cela va pouvoir desservir le secteur sud de Sin-le-Noble, le Puits du Midi. Grâce à l'EcoQuartier du Raquet, le sud de Sin pourra obtenir l'ADSL. Un opérateur, anciennement historique, qui prend un nouveau nom, qui a le nom d'un fruit, propose des alternatives et des connexions à haut débit par satellite, mais à un tarif un peu plus cher que l'ADSL, mais pas trop cher. C'est l'information que j'ai, nous en sommes là aujourd'hui.

La deuxième question : « *De plus en plus de poubelles restent sur les trottoirs à longueur de semaine, entraînant une gêne de la circulation pour les piétons. Peut-on faire un rappel dans le prochain bulletin municipal ?* »

Oui, nous ferons un rappel, car franchement, il y en a quelques-unes... ; parfois il y a des voitures, les poubelles, ça devient difficile de déambuler sur les trottoirs. Sachez que, peut-être, dans les mesures incitatives dans la collecte et le traitement des déchets, il y aura une taxe, une redevance qui sera payée à la levée et au poids. D'abord à la levée ; donc si nous imaginons que les collecteurs de poubelles ramassent ou collectent la poubelle vide, cela fera « +1 », alors qu'elle est vide. Nous ferons un rappel.

Mme JUPIN : Je me souviens même, qu'à l'époque, avec le Conseil Municipal d'enfants, la CAD avait fourni des étiquettes de rappel à l'ordre, et les enfants étaient passés dans les rues en se promenant, et avaient collé des étiquettes sur les poubelles et les voitures qui restaient sur les trottoirs.

M. LE MAIRE : Oui, il y a des mesures préventives et des mesures répressives, qui sont les amendes. La mesure de prévention est qu'il y ait une police des déchets, comme par exemple à Douai, où il y a une police des déchets. Mais bon, ça coûte. Nous ferons le rappel.

M. KRZYKALA : A ce sujet, il faut tenir compte de la situation de chacun. Il y a des personnes âgées qui laissent leurs poubelles et c'est l'aide qui vient pour les aider, qui rentre les poubelles. Il y en a qui partent le matin, travailler, leur poubelle n'est pas enlevée avant le soir. Il y a des choses comme cela. Après, je comprends ceux qui les laissent toujours dehors, soit c'est parce qu'ils n'ont pas de place à l'intérieur et il faut la traîner dans la maison.

Pour ceux qui ont un garage, je comprends qu'ils doivent la rentrer, mais il ne faut pas non plus mettre tout le monde dans le même panier, il y en a qui ne peuvent vraiment pas la rentrer pour X raisons.

M. CORDONNIER : Dans le bulletin municipal, cela a déjà été signalé plusieurs fois et, dans le service, il y a une personne qui, lorsqu'il voit une poubelle dehors, frappe à la porte pour dire aux gens qu'ils ne doivent pas laisser leurs poubelles dehors. Ce service-là est fait aussi.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je terminerai par une information. Cela concerne La Nichée.

Nous avons, suite à des plaintes des riverains, avenue Leclerc, rue Marceau, l'Agence Régionale de Santé me met en demeure de régler les problèmes de nuisances sonores. Je n'ai pas de solution technique, hormis de refaire le bâtiment entièrement. Financièrement, c'est impossible. La mise en demeure est pratiquement arrivée à échéance. Un diagnostic a été réalisé par un cabinet. Nous avons dû mandater un bureau d'études pour tester et faire des mesures de son sur le secteur. Elles ne sont pas bonnes du tout. En fait, nous nous avançons vers des mesures radicales. Je dis cela au conditionnel, j'attends une échéance, mais nous nous avançons vers une non-utilisation, non-location des salles de La Nichée, primaire et maternelle, en soirée. Voilà.

Nous en sommes là aujourd'hui. Il y a eu malheureusement des excès et quand ce n'est pas à l'intérieur, c'est à l'extérieur, par des klaxons, des pétards, des feux d'artifice...

Nous sommes confrontés à cela et c'est plainte sur plainte. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait une plainte.

Quel est le changement entre aujourd'hui et il y a cinq, dix ans, vingt ans ? Le bâtiment n'a pas changé, l'urbanisation n'a pas changé... Il y a des lois sur le bruit et je suis tenu de les faire respecter.

C'était pour votre information. Ne soyez pas surpris, lors de la prochaine réunion qui consiste à attribuer les salles, que ces salles ne soient pas disponibles en soirée à partir de 2012. Voilà.

Je vous remercie. Une bonne soirée...

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45
